

Rapport d'activités 2015



FICHE D'IDENTITÉ

Espace Femmes Geneviève D.

Date de création : 24 décembre 1998
Nombre d'années d'existence : 16 ans
Siège social : 2, rue du Salève - 74240 GAILLARD
Adresse postale : 34, place des afforêts – 74800 LA ROCHE SUR FORON
Mail : espacefemmes74@gmail.com
Site : www.espace-femmes.org
Réseau d'appartenance : Fédération Nationale Solidarité Femmes

Présidence : Sylvie ESPENEL
Direction : Anne VAN DEN ESHOF
Banque : Crédit Coopératif – Agence d'Annecy
Comptabilité : ABG et associés - Annecy
Commissaire aux comptes : In extenso - Cluses

Numéro de récépissé en préfecture : 0743003593
Siret : 438 873 804 00043
Code APE : 8790B

Agréments :
Agrément des associations – Rectorat de Grenoble – 2009/2014
Reconnue d'intérêt général – Direction des impôts – 17.12.2010
Enregistrée organisme de formation professionnelle – Préfet de Région Rhône-Alpes – 23.01.2007
Habilitation association aide aux victimes – Cour d'Appel de Chambéry - 2007

Adhérent-e-s :
42 adhérent-e-s

Bénévoles : 7
Salariées : 10 pour 9 équivalents temps plein

Chiffres clés 2015:
2316 appels au standard, **5** permanences d'accueil, **490** femmes reçues, **1778** entretiens réalisés, **271** femmes accompagnées sur la durée, **18** femmes et **20** enfants hébergés, **1309** jeunes sensibilisés aux discriminations sexistes, **230** professionnel-le-s formés à la question des violences conjugales et/ou de l'égalité...

Objet :

Protéger et soutenir les femmes victimes de violences et leurs enfants
Prévenir et lutter contre toutes les formes de violences faites aux femmes : psychologiques, verbales, physiques, sexuelles, économiques...
Dénoncer les situations de non-respect du droit et de la dignité des femmes
Susciter l'information, l'action et la réflexion pour la promotion de la place des femmes dans la société
Agir pour l'application des lois existantes et travailler à l'évolution des mentalités

Objectifs :

1.Accueil, écoute et accompagnement des femmes victimes de violences

Permanences socio-juridiques gratuites à Annecy, La Roche sur Foron, Gaillard et Thonon
Permanence téléphonique, relais du numéro national 3919
Permanences téléphoniques d'urgence
Des actions collectives, lieux d'échanges, d'informations et d'entraide ouvertes à toutes
Des places d'hébergement pour les femmes victimes de violence et leurs enfants

2.Promotion de relations égalitaires filles/garçons et prévention des comportements sexistes

Répertoire d'activités pour les 5-10 ans intitulé « Les p'tits égaux »
Interventions auprès des jeunes de 12 à 25 ans

3.Espace ressources

Formation des professionnel-le-s (police, gendarmerie, personnels de santé, assistants sociaux...) à la question des violences conjugales
Participation et soutien technique dans les comités de pilotage réfléchissant au traitement des auteurs de violence conjugale

Rayonnement territorial : Haute-Savoie / Coopération régionale et nationale au sein du réseau de la Fédération Nationale Solidarité Femmes / Diffusion nationale et internationale du répertoire d'activités « les p'tits égaux »

ORGANIGRAMME

Conseil d'administration
Présidente : Sylvie ESPENEL
Trésorière : Claire PERRIN
Secrétaire : Sophie SALAGER
Autres membres : Monique DELDORTE
Marie-Noëlle BASTARD
Isabelle REVIL

Projet associatif

Renforcer la visibilité dans la sphère publique des violences faites aux femmes au sein du couple

Développer l'engagement solidaire des femmes pour se dégager des violences

Renforcer notre pôle Ressources Violences conjugales et promotion des relations égalitaires filles/garçons : Sensibilisations, actions de prévention, formations

Equipe salariée

Direction :
Anne VAN DEN ESHOF / Delphine DEVIGNY
Assistante administrative :
Saïda HAMDİ

Consultant-e-s socio-juridiques et techniques
Emilie MERCIER-GALLAY / Agnès DEMEYRIER
Caroline NOULLET / Claudie BOULIN
Gilles MOUSSOUX / Adeline SOUDAN
Jade LEPAUL-PICOLET / Anne-Cécile POLLET

Les adhérent-e-s et bénévoles
3 bénévoles permanents
8 bénévoles ponctuels

Notre implantation départementale, un plus pour les victimes et les partenaires du réseau



De par cette couverture, nous avons acquis une bonne connaissance des partenaires et des spécificités de chaque territoire. Nous avons à cœur que les femmes confrontées aux violences de leur compagnon de notre département puissent bénéficier des mêmes offres de service, avec la volonté d'être un peu « le fil rouge », le repère qui soutient les femmes dans leur volonté de se dégager des violences à travers les méandres des différents dispositifs et fonctionnements institutionnels.

Une action départementale à portée nationale

Nous adhérons depuis 15 ans à la Fédération Solidarité Femmes, en charge du numéro d'écoute national



Nous en sommes le relais sur notre département. En effet les femmes de Haute Savoie qui contactent ce service nous sont réorientées par les écoutantes de la Fédération.

VIOLENCES FEMMES INFO
3 9 1 9
APPEL ANONYME ET GRATUIT

SOMMAIRE

Rapport moral

De la théorie à la pratique... Mon embauche à Espace Femmes

Chapitre 1 : Vie associative

« Espace Femmes 2.0 »

Renforcement de la vie associative

Notre engagement dans le réseau FNSF

Chapitre 2 : Accueil et Accompagnement des victimes

Les chiffres de l'activité

Comment réagir ?

Le logement, axe central de la sécurité des femmes et de leurs enfants

Chapitre 3: le Pôle Ressources et la Prévention

Réflexions et travail de partenariat

De la prévention à la formation : déconstruire les stéréotypes

Chapitre 5 : La mixité en question

Contribution de Gilles

Bibliographie indicative

Rapport de gestion

Rapport d'orientation

Le mot **féminisme** est mentionné à plusieurs reprises dans notre rapport. Or, nous tenons à en préciser notre définition, tant le mot véhicule des « idées reçues » :

« Le féminisme est une doctrine ou une attitude politique, philosophique et sociale fondée sur l'égalité des sexes. Il a pour objectifs la défense des intérêts des femmes dans la société, l'amélioration et l'extension de leurs droits, la fin de l'oppression et des discriminations dont les femmes sont victimes au quotidien en raison de leur sexe, leur émancipation » (source : site La Toupie).

Françoise Collin parle d'une exploration permanente : « la politique féministe n'a pas de modèle prédéterminé et doit donc à chaque moment inventer, travailler, renverser ou contourner les obstacles, détruire les discriminations, tout en sachant que toute avancée peut entraîner des effets pervers ».

Le rapport d'activités a été réalisé par l'ensemble de l'équipe

Rapport moral

Ces trois dernières années ont été l'occasion pour l'équipe salariée, les bénévoles et les administratrices de développer de nouvelles compétences : architectes, maîtresses d'œuvre, maçonnes...

Ainsi en 2013, une importante réflexion s'était engagée sur l'association : son fonctionnement, son devenir, ses envies pour l'avenir.

2014 fut l'année de l'élaboration des plans de ce changement.

En 2015, nous avons coulé les fondations qui serviront de colonne vertébrale à nos engagements et actions futures. Nous œuvrons au quotidien pour qu'elles soient solides et nous permettent de travailler en cohérence avec nos valeurs et dans le respect de chacun(e).

La pendaison de crémaillère pour 2016 ? Nous y œuvrons.

Ainsi tout a été mis en œuvre en 2015 pour renforcer la vie associative. Le constat est positif puisque de nouveaux bénévoles nous ont rejoint et que des réunions mensuelles ont été organisées. Ainsi les personnes bénévoles s'investissent notamment dans la diffusion de flyers, la recherche de nouveaux adhérents, la participation aux actions de prévention au sein des établissements scolaires, l'organisation de la Marmite, la participation aux journées telles que le 25 novembre, le 8 mars... J'en profite pour toutes et tous vous remercier pour votre engagement à nos côtés dans la lutte contre les violences faites aux femmes.

2015 a permis de mettre en place l'accueil collectif

Les violences faites aux femmes, comme nous le rappelons régulièrement, sont générées par la société, son mode de pensée dominant et les modèles d'éducation en découlant. Le temps collectif permet aux femmes de prendre la parole, de se libérer et de s'affranchir de ces siècles de patriarcat pour réfléchir librement à leurs attentes, leurs envies, leur avenir.

L'accompagnement individuel n'a pas été abandonné pour autant comme vous pourrez le voir dans le rapport d'activités.

Je souhaiterais maintenant aborder rapidement un dispositif mis en place sur la Haute-Savoie en 2015. C'est le dispositif de téléprotection des personnes en grave danger (« TGD ») qui consiste à assurer la protection des femmes en grave danger, victimes soit de violences conjugales, soit de viol.

Accordé par le procureur de la République après évaluation du danger encouru par la femme victime de violences, le téléphone d'alerte permet de garantir à la victime une intervention rapide des forces de sécurité, en cas de grave danger et donc avant la commission de nouveaux faits de violences.

Nous avons été surprises de découvrir qu'en dépit des recommandations de la circulaire du Ministère des Affaires sociales, de la Santé et des Droits des femmes datée du 17 juin 2015, ce dispositif spécifique serait confié en Haute-Savoie aux associations d'aide aux victimes généralistes sans envisager à ce stade une réelle collaboration, notamment dans le suivi et l'accompagnement des victimes.

En tant qu'association d'aide aux victimes spécialisée et référent départemental « femmes victimes de violences conjugales », Espace Femmes articule son travail avec les femmes autour de l'évaluation du danger et de la gestion de leur sécurité, tout en prenant en compte les attentes et besoins des victimes sur les plans juridique, social, familial, du logement/hébergement... Cela semble correspondre aux recommandations mentionnées dans la circulaire d'orientation de politique pénale en matière de lutte contre les violences au sein du couple du 24 novembre 2014.

Il nous est donc apparu prématuré de signer la convention. Un rendez-vous avec le Premier Président de la cour d'appel de Chambéry aura lieu prochainement pour évoquer cette situation.

Toutefois, tout comme les autres partenaires associatifs et institutionnels pouvant accueillir des femmes victimes de violences, nous ne manquerons pas de signaler toutes les situations correspondant aux critères du TGD.

L'année 2015 a donc été intense en réflexions, charge de travail, implication de chacun-e-s. Je remercie toute l'équipe salariée, les bénévoles, les adhérents, les donateurs, les financeurs, les partenaires pour leur soutien et leur engagement à nos côtés.

Sylvie ESPENEL, Présidente

De la théorie à la pratiqueMon embauche à Espace Femmes

Je m'appelle Jade et suis arrivée à l'association au début de l'année 2015. Au-delà de l'accompagnement des femmes victimes de violences, ce que je n'avais jamais fait, ce sont surtout les valeurs féministes de l'association qui m'ont attiré. Après m'être intéressée aux rapports sociaux de sexe durant mes études, j'ai eu envie d'une expérience de terrain qui viendrait confronter les idées sagement apprises sur les bancs de l'université. Et j'ai bien fait !!

En effet, s'il semble admis à notre époque et dans notre société que les violences envers les femmes ne sont plus acceptables, en témoignent les récentes lois qui ont été mises en place dans ce sens et la communication qui est faite, la réalité est tout autre. Sous couvert d'un changement positif de la condition des femmes depuis quelques décennies, il semblerait que l'égalité soit acquise et que les voix qui s'élèvent encore pour dénoncer les inégalités soient celles des féministes-radicales-dangereuses.

Pourtant en observant de plus près les rapports de genre et de pouvoir à l'œuvre dans notre société, ma vision idéaliste de l'égalité a été mise à mal. Nous faisons face tous les jours dans le cadre de notre travail aux inégalités (notamment devant la justice), à la domination, à la remise en cause perpétuelle des femmes et de leur parole.

M'étant spécialisée en « genre et développement » au cours de mon Master, j'ai pu, un temps, faire partie de celles qui pensaient que la condition des femmes en Occident était meilleure qu'ailleurs. Que certes l'égalité au niveau international n'était pas acquise et ne se ferait que sous condition d'une convergence des luttes féministes.

Voilà plus d'un an que je suis à l'association et cette expérience, si minime soit-elle, m'a au moins permis d'interroger mes propres « certitudes » (ou du moins pensées), mon positionnement et ma construction en tant que femme. Le constat que j'en fais aujourd'hui est sinon plus pessimiste au moins plus réaliste de ce qu'il pouvait l'être avant. En entendant ces femmes courageuses (loin de l'idée de femmes soumises/qui aiment ça/qui l'ont sûrement cherché...) livrer leur témoignages, je me suis tristement rendu compte qu'au lieu de vouloir aller aider des populations dites « en développement » (qui par ailleurs ont déjà des militantes à leur côté pour faire valoir leur propre parole dans la sphère publique et politique), il y avait encore beaucoup à faire chez nous, si nous acceptons de regarder la réalité en face, avec ce que cela comporte. Si j'ai effectivement été formée en interne à la problématique des violences conjugales, à ce qu'est un accompagnement « social » fait dans le respect de la personne etc... j'ai surtout appris de mes collègues. Chacun-e vient d'une formation différente et tout le monde est vraiment dans l'idée d'un partage de connaissance, d'une montée en compétence.

Le bilan de cette première année à l'association est très positif. A la fois dans ce qu'elle m'a permis une meilleure connaissance de moi-même et donc une meilleure appréhension de « l'autre » dans sa différence, que c'est une leçon d'humilité au quotidien et surtout : qu'il reste énormément à faire concernant la lutte contre les violences faites aux femmes

Jade LEPAUL-PICOLET, consultante socio-juridique

Vie associative



Espace Femmes 2.0

Depuis plusieurs années l'équipe a à cœur de rendre visible la question des violences faites aux femmes. Notre page Facebook mise en place depuis 2014 devient un véritable succès, plus de 2000 personnes atteintes grâce à nos publications.

Nous utilisons cet outil de communication et de partage pour relayer les événements de l'association, réagir à des faits d'actualité en lien avec notre activité tout y amenant des éléments d'analyse ou de lecture un peu décalé.

C'est aussi un moyen pour chacune de dénoncer les violences, de les faire sortir d'une fausse intimité /impunité, de ne pas les réduire à de simples faits divers et vous verrez que cela « n'arrive pas qu'aux autres ».

The screenshot shows the Facebook profile of 'Espace Femmes Genève D.', an organization with a non-profit status. The profile picture features a woman in a floral dress holding a sign. The cover photo depicts a group of women at a protest, holding various signs with messages such as 'VIVEMENT! LE 25 NOVEMBRE', 'LIBERER D'AVOIR, DE SE MOUVOIR À SON GRÉ, DE PRATIQUER LE MAT ET DE PORTER UN TENU QUI ME CONVIENT', and 'JUST DO IT!!!'. The page statistics on the right indicate 2,041 likes, 328 interactions, and a 14-hour response time. The navigation bar includes options for 'Page', 'Messages', 'Notifications', 'Statistiques', 'Outils de publication', 'Paramètres', and 'Aide'. The main content area shows a search bar and a post from 'Espace Femmes Genève D.'.

N'hésitez pas à liker, où à témoigner !

VIOLENCES CONJUGALES ?

ACCUEIL LES VIOLENCES ACTU TÉMOIGNAGES L'ASSOCIATION DOC EGALITÉ FILLE/GARÇON

Bibliographie

La sexualisation précoce des filles

POUVOIR DE VIOLENCE SEXUELLE
Pédagogie de Catherine A. McKinnon

La domination masculine

ABONNEZ-VOUS À NOTRE NEWSLETTER

E-mail *

[Je m'abonne !](#)

A VENIR

JUIN 15 mer

9 h 00 min
Permanence d'accueil Anancy @ Point Info Famille

9 h 00 min
Permanence d'accueil La Roche/F

Notre site Internet, un véritable centre de documentation à votre disposition : idées de lecture, de films, textes.....

VIOLENCES CONJUGALES ?

ACCUEIL LES VIOLENCES ACTU TÉMOIGNAGES L'ASSOCIATION DOC EGALITÉ FILLE/GARÇON

Adhérer

Vous souhaitez que les violences à l'égard des femmes cessent !

Soutenez l'association pour :

- Vous exprimer au lieu que 'les autres' ne le fassent pour vous.
- Participer à la lutte pour l'élimination de ces violences.

Plus le nombre d'adhérents-e-s sera important :

- Plus la voix de l'association mais aussi la vôtre seront prises en compte par les représentant-e-s de la société civile.

ABONNEZ-VOUS À NOTRE NEWSLETTER

E-mail *

[Je m'abonne !](#)

A VENIR

JUIN 15 mer

9 h 00 min
Permanence d'accueil Anancy @ Point Info Famille

9 h 00 min
Permanence d'accueil La Roche/F

VIOLENCES CONJUGALES ?

ACCUEIL LES VIOLENCES ACTU TÉMOIGNAGES L'ASSOCIATION DOC EGALITÉ FILLE/GARÇON

Nos missions

- Donner aux femmes victimes de violences sexistes au sein du couple les moyens pour se dégager des violences
- Agir sur les transformations des mentalités auprès des filles et des garçons dès l'âge de 15 ans du département
- Renforcer les compétences des partenaires du département en matière de violences faites aux femmes au sein du couple

ABONNEZ-VOUS À NOTRE NEWSLETTER

E-mail *

[Je m'abonne !](#)

A VENIR

JUIN 15 mer

9 h 00 min
Permanence d'accueil Anancy @ Point Info Famille

9 h 00 min
Permanence d'accueil La Roche/F

L'année 2015 a été riche en mobilisations, malgré une année teintée de tristesse ambiante due aux événements qui ont secoués la France. Ainsi, si la journée du 8 mars a été un véritable succès, et ce dans plusieurs endroits, nous avons été dans l'obligation d'annuler notre journée de mobilisation du 25 Novembre du fait de l'état d'urgence.

08 mars
Journée Internationale pour les droits des femmes.

Depuis 1977, cette journée est officiellement reconnue par l'ONU comme journée Internationale. Cette année, le thème sera l'appel vibrant lancé par l'ONU dans le cadre de sa campagne Beijing+20 : « **Autonomisation des femmes – Autonomisation de l'humanité : Imaginez !** ». Les gouvernements, les militant-e-s à travers le monde commémoreront le 20^e anniversaire de la Déclaration et le Programme d'action de Beijing, une feuille de route historique qui établit le programme d'action pour la réalisation des droits des femmes.

Les femmes demeurent cantonnées aux métiers dits féminins, elles représentent 2% des ouvriers du bâtiment et la quasi-totalité des aides à domicile sont des femmes.

A diplôme équivalent, les femmes sont plus souvent embauchées en temps partiel que les hommes pour leur premier emploi.

Les filles représentent 58% des étudiant-e-s de l'université. 75 % d'entre elles sont en lettres ou sciences humaines, 30 % dans les filières scientifiques.

Au travail, les femmes restent moins bien payées, tous temps de travail confondus, les femmes touchent 24 % de moins que les hommes.

Une entreprise de moins de dix salarié-e-s sur cinq est dirigée par une femme, pour les grandes c'est moins d'une sur 10.

A peine deux ingénieurs sur dix sont des femmes.

20 préfètes sur 191 préfets.

On ne compte que 27% de femmes à l'assemblée et 25 % au Sénat. Une seule femme est présidente d'un conseil régional, six femmes sont maires d'une ville de plus de cent mille habitants.

A la maison, les femmes consacrent en moyenne quatre heures par jour aux tâches ménagères. Les hommes deux heures trente. Les hommes font le plus souvent ce qui est visible : la cuisine pour les invités, le jardinage, le bricolage. Et les femmes prennent en charge ce qui ne se voit pas et qu'elles doivent refaire régulièrement : les repas de tous les jours, la vaisselle, s'occuper des enfants, les lessives. En dix ans les hommes ont augmenté d'une minute seulement leur temps consacré au ménage !

08 mars
Journée Internationale pour les droits des femmes

Inégaux ou différents ?

D'où viennent ces écarts ? A la naissance, une fille n'est pas davantage capable qu'un garçon de passer la serpillière, et un garçon n'est pas plus doué pour piloter un avion qu'une fille. Il existe des différences, physiques notamment : hommes et femmes n'ont pas la même musculature par exemple. Mais aujourd'hui, les métiers où la force physique compte sont de moins en moins nombreux. La différence physique devrait donc avoir moins d'impact sur la répartition des emplois. Et bizarrement, à la maison, ce sont les femmes - censées être moins fortes - qui font les tâches les plus fatigantes.

Tout petit déjà...

Les filles et les garçons ne sont pas élevés de la même façon. La société apprend aux filles à devenir des filles et aux garçons à devenir des garçons. Dans les livres pour enfants, ceux qui commandent sont presque toujours des garçons. Les filles qui aiment les jeux de garçons et les garçons qui aiment les jeux de filles ne sont souvent pas bien vus. Dans le monde du travail, on retrouve surtout des femmes dans la communication, l'enseignement, le social : là où on s'occupe des autres. Comme on trouve normal qu'elles s'occupent des enfants.

En réalité, les femmes ne réussissent pas moins bien que les hommes dans certaines carrières, et les hommes ne réussissent pas plus que les femmes dans d'autres. Le problème, c'est plutôt que les femmes et les hommes n'accèdent pas aux mêmes carrières. Par exemple, en France, c'est seulement à partir de 1974 que les femmes sont autorisées à tenter l'entrée de l'Ecole nationale de l'aviation civile. La première pilote militaire date de 1985. Aujourd'hui, elles ne représentent que 7 % des pilotes de ligne professionnels.

Il y a encore du chemin à faire...

Source : Observatoire des Inégalités

Flyer créé
et diffusé
pour
le 8 mars
2015



Intervention d'Agnès, Saida
et Monique à Annemasse
(7/03/2015) autour de la
question des droits des
femmes



Samedi 7 Mars 2015
Journée Internationale
des droits de la femme
à la MJC
de Saint Julien en Genevois



Etat du Monde des femmes

17h00 à 19h00 **Exposition commentée et débat**

Animés par R.Kossonogow de ADDCAES et Espace Femmes Geneviève D.

19h15 **Apéritif convivial**

20h30 **Récital Monique Tréhard**

Dans le cadre des 20ans des Bouilleurs de Mots



Intervention de Claudie et Delphine à la MJC de St Julien le 7/03/2015

Sensibilisation du public par Anne, Delphine, Caroline et Gilles en collaboration avec le CHAL les 11 et 12 mars

CONTAMINE-SUR-ARVE |

Les violences faites aux femmes, une mission de santé publique de l'hôpital



Le personnel de l'hôpital et des représentants de l'espace femmes ont tenu un point informations dans le hall d'entrée de l'hôpital durant deux journées, en fin de semaine. Photo Le DUSL

L'hôpital et son service des urgences est le lieu dans lequel se concentre un grand nombre de cas. Leurs origines sont diverses mais c'est d'après les professionnels de santé l'endroit dans lequel il est le plus aisé de repérer les femmes violentées. Actuellement, dans les autres services, le personnel de santé interrogé indique ne pas disposer d'indicateurs spécifiques pour appréhender avec certitude les éléments révélateurs d'une femme en situation de détresse au regard de violences subies. Le centre hospitalier Al-

pes Léman (Chal) met en place un programme de formation sur plusieurs années du personnel médical et paramédical. Au-delà des quelque 200 cas constatés aux urgences, ce dépistage, à l'occasion d'une hospitalisation, des situations de violence, permettra une prise en charge par le personnel médical. En effet, la femme victime de violences qu'elles soient physiques, psychologiques ou sexuelles peut difficilement s'en sortir seule. Le centre hospitalier collabore avec l'espace femmes, association pour la

prise en charge des victimes de violences, pour proposer un soutien psychosocial, des informations juridiques, des accompagnements dans les procédures et une aide à la mise en sécurité des victimes. Ce service pour assurer ce soutien dispose de salariés, de bénévoles et d'aides de l'État, de la Caf et du conseil général. Cette prise en charge, novatrice au sein de l'hôpital, vise également à combattre les inégalités dans tous les domaines entre les hommes et les femmes.

G.L.

Cette année, en partenariat avec le milieu associatif Rochois, l'association a participé à la Semaine d'Education Contre les Discriminations et le Racisme. Nous avons décidé d'aborder la question des violences sous forme de théâtre forum. Malgré le temps pluvieux l'ambiance était chaleureuse et le public très participatif.



Intervention de Caroline et
Claudie le 21/03/2015 à La
Roche sur Foron

En mai, la chorale Trois petites notes (Sillingy) et Arc en Ciel (Pers-Jussy) ont tenu un concert dont les fonds ont été reversés à l'Association. Encore Merci à eux !!



Les fonds reversés à l'association ont été utilisés pour notre nouveau local à Thonon



A l'occasion de la Journée Mondiale pour l'élimination des violences faites aux femmes (25 Novembre) et de la Journée internationale des droits humains (10 Décembre), les Soroptimist du Club Annemasse et du Mont Blanc se mobilisent.

A cette occasion, le film « Big Eyes » de Tim Burton a été projeté et suivi d'un débat animé par une avocate. Les bénéfices de cette soirée seront reversés à l'Association Espace Femmes.

Nous les remercions vivement, les fonds seront utilisés pour l'organisation de 2 stages d'auto-défense spécifique aux femmes en janvier et juin 2016.

En décembre, nous avons été invitées à participer au débat autour du film Big Eyes par les Clubs Soroptimists de l'ensemble du Département.

Renforcement de la vie associative

Cette action est inscrite dans les orientations du projet de développement 2015-2018, avec 2 objectifs opérationnels :

- Développer et dynamiser le réseau des adhérent-e-s.
- Renforcer l'équipe des bénévoles (ponctuels, réguliers).

Place des adhérent-e-s dans l'association et mobilisation de bénévoles

Faire cesser les violences faites aux femmes est l'affaire de toutes et tous, au quotidien. Au-delà du soutien financier qu'apportent les adhésions, nous nous devons de sensibiliser, d'informer et de partager avec nos adhérent-e-s nos connaissances. Ils et elles sont les ambassadeurs de notre projet associatif. Ils sont aussi en première ligne pour alerter, dénoncer et proposer d'autres modes de relations entre les hommes et les femmes, les filles et les garçons pour construire un mode plus égalitaire et respectueux.

Par ailleurs, nous avons régulièrement des demandes auxquelles nous ne pouvons pas répondre : actions de prévention, présentation de l'association, sensibilisations du grand public lors de manifestations, diffusion de flyers....

L'investissement de bénévoles à nos côtés est indispensable pour répondre à ces sollicitations.

Dès janvier 2015, nous avons mis en œuvre des réunions de vie associative, afin de partager les projets avec les adhérent-es, de créer du lien entre les différentes instances : équipe salariée, CA, bénévoles et adhérent-e-s. Nous nous sommes questionné-e-s ensemble sur le bénévolat, sa place dans l'association, les activités envisageables, l'organisation de celles-ci.

Plusieurs projets ont ainsi vu le jour :

- Un protocole d'accueil des bénévoles
- La mise en place d'une réunion mensuelle de la vie associative, le samedi matin (8 rencontres en 2015)
- La rédaction d'une charte bénévole et de fiches action
- La mise en place de 2 sessions de sensibilisation aux violences conjugales et à l'égalité filles/garçons
- La création d'une newsletter en direction des adhérent-e-s

Nous sommes ainsi passés de 24 à 42 adhérent-e-s en 2015.

De nouveaux bénévoles nous ont rejoint, investi-e-s dans la prévention, le repas de la Marmite, la Newsletter et les actions 8 mars et 25 novembre.

Etre militant-e :

Le militantisme désigne le soutien actif à une cause, à un idéal.

Etre bénévole :

Est bénévole toute personne qui s'engage librement pour mener une action non salariée en direction d'autrui, en dehors de son temps professionnel et familial.

(Extrait de la charte des militant-e-s - bénévoles)

Engagement réciproque

L'association reconnaît le bénévolat comme une ressource indispensable à son bon fonctionnement et s'engage :

- A accueillir le/la militant-e bénévole et à lui présenter l'association, ses objectifs, son fonctionnement.
- A présenter l'équipe (C.A., salariées et autres bénévoles) et à faire visiter les locaux dans lesquels elle/il va exercer son activité.
- A favoriser son accueil et son intégration.
- A communiquer une information claire sur l'association, ses objectifs et son fonctionnement, en mettant en place des réunions périodiques pour favoriser cette communication.
- A aider chacun-e à s'épanouir par des activités prenant en compte les envies, les disponibilités, la motivation, et les compétences de la personne.
- A créer du lien par la mise en place de temps conviviaux.
- A améliorer le savoir-faire de chacun-e par un transfert de connaissances, des temps de réflexion en commun et d'éventuelles formations.
- A mettre en place une couverture des bénévoles par une assurance adéquate.

La/le militant-e bénévole s'engage à :

- Adhérer aux valeurs, à l'éthique et au projet associatif de l'association.
- Se conformer aux objectifs de l'association.
- Respecter l'organisation et les fonctionnements de l'association.
- Agir de façon responsable et solidaire à la promotion et au développement de l'association suivant les orientations fixées par l'assemblée générale et mise en œuvre par le conseil d'administration.
- Assurer la ou les activités choisies avec sérieux et assiduité.
- Collaborer dans un esprit de compréhension mutuelle avec les autres bénévoles et les professionnel-le-s.
- Participer, sauf cas de force majeure, à la totalité des travaux des commissions choisies et aux réunions du collectif.
- Etre mobilisé-e sur les événements du 8 mars et du 25 novembre.

Extrait

1ère Newsletter

Décembre 2015



"N'oubliez jamais qu'il suffira d'une crise politique, économique ou religieuse pour que les droits des femmes soient remis en question.

Ces droits ne sont jamais acquis. Vous devrez rester vigilantes votre vie durant."

Simone de Beauvoir

Actualité judiciaire

Une femme âgée de 65 ans qui a tué son mari en 2012 après des années d'enfer conjugal (violences physiques, viols à répétition) - faits de coups et d'agressions sexuelles sur ses filles - a été condamnée mardi 28 octobre à 10 ans de prison ferme par la cour d'assises du Loiret.

Une justice 2 poids, 2 mesures

10 ans, c'est la peine pour 46 ans de violences subies

10 ans, c'est la réponse de la société sourde à ses appels pendant 46 ans.

En parallèle, depuis 17 ans que notre association existe, **aucune condamnation en assises pour viol conjugal** malgré les nombreuses dénonciations des centaines de femmes que nous avons rencontrées.



Rédaction / Composition :

Lucie, Mélanie,
Avec la participation de l'équipe

Notre engagement dans le réseau FNSF

Dès la création de l'association, nous avons souhaité nous rapprocher de réseaux ayant une pratique et une expertise confirmées en matière de violences conjugales.

La Fédération Nationale Solidarité Femmes est un réseau regroupant depuis plus de 25 ans, les associations féministes engagées dans la lutte contre toutes les violences faites aux femmes, notamment celles qui s'exercent au sein du couple et de la famille.

En 2015, la FNSF compte 64 associations membres qui suivent chaque année plus de 30 000 situations de femmes victimes de violences conjugales.

Les missions de la FNSF sont de faire reconnaître les violences faites aux femmes comme un phénomène de société, ce type de violences étant une des manifestations de l'inégalité persistante entre les hommes et les femmes ; d'être une force de proposition auprès des pouvoirs publics et des politiques afin de faire évoluer les lois ; d'interpeller l'opinion publique et de faire évoluer les mentalités ; de favoriser des échanges, des réflexions, des partenariats et des recherches afin d'améliorer les réponses apportées.

La FNSF gère depuis 23 ans le service national d'écoute-information-orientation pour les violences conjugales, devenu le 3919/Violences Conjugales Info en mars 2007.

Après 18 ans d'accueil des femmes victimes de violence conjugale, de travail en réseau sur un territoire départemental, de participation à des rencontres régionales ; nous avons souhaité nous investir au niveau national pour porter la parole des associations de notre région et des femmes que nous accompagnons et participer aux réflexions au niveau national. En effet, notre fédération est régulièrement interpellée par les pouvoirs publics, tant concernant les projets de lois que sur les retours d'expérience concernant la mise en place de nouveaux dispositifs. Il s'agit alors de pouvoir être force de réactions et de propositions.

Les associations du territoire Rhône Alpes Auvergne ont mandaté Anne VAN DEN ESHOF, directrice de l'association, pour les représenter au CA national.

Des rencontres ont lieu en moyenne tous les deux mois. Cette représentation a également pour objectif de faciliter la transmission d'informations entre les différentes instances nationales, régionales et départementales.

C'est un nouvel engagement de l'association qui mobilise du temps mais aussi qui renforce notre sentiment d'appartenance à un réseau mobilisé collectivement sur un projet commun : rendre visibles les violences faites aux femmes et agir pour les faire cesser.

Accueil et accompagnement des victimes



Lutte contre les **violences** faites aux femmes
Nous sommes toutes et tous concernés, **Réagissons !**



Les chiffres de l'activité

☎ **2316** appels reçus au standard

- ☎ Dont **1320 appels de femmes** : 23% ont été traités directement et 37% ont été transférés aux consultantes socio-juridiques. Les autres appels ont fait l'objet d'une orientation sur l'une des permanences d'accueil ou d'une éventuelle réorientation vers un service partenaire.
- ☎ Dont **994 appels de partenaires** parmi lesquels 594 évoquaient des situations (60%)

♀ **490** femmes reçues au cours de l'année, dont 354 nouvelles personnes (72%).

332 femmes sont venues rencontrer les consultantes lors **des permanences d'accueil physique**

142 ont préféré avoir un **premier entretien téléphonique**

16 ont eu un contact sur un **lieu extérieur** compte tenu de leurs contraintes en matière de mobilité ou de surveillance par leur conjoint (hôpital, lieu de travail, CHRS...)

Origine géographique



Genevois **31%**



Arve **26%**



Annecy **21%**



Chablais **19%**

Services orienteurs

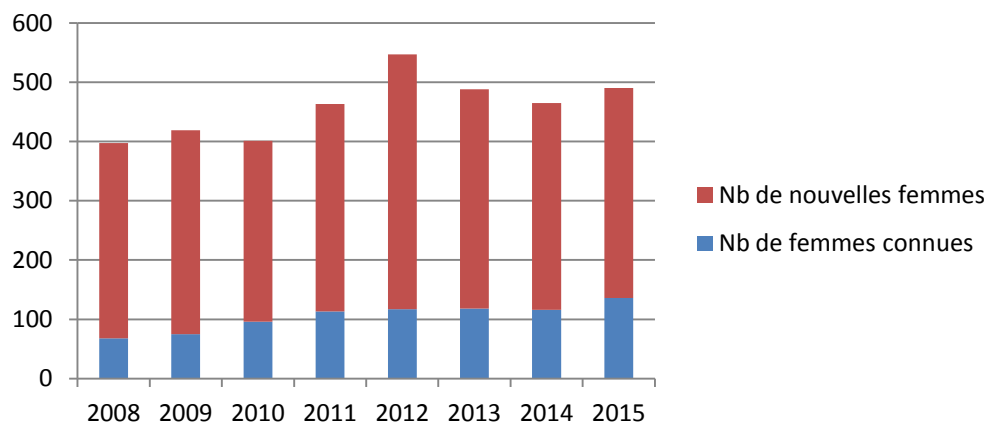


- Famille et amis
- Police/Gend/Justice
- Médical
- Service social
- Mairies
- Associations
- 3919
- Nous connaît déjà
- Autres

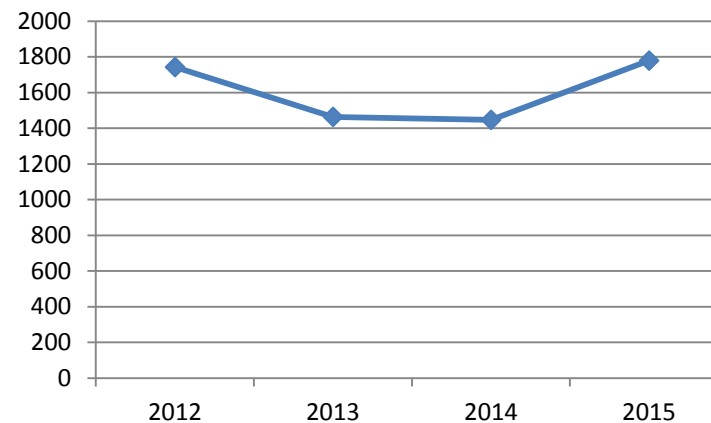
Les consultantes reçoivent 30 femmes en moyenne chaque semaine, et jusqu'à 44 les semaines « hautes ». Les permanences les plus fréquentées sont celles du Genevois (426 contacts) et de l'Arve (412 contacts).

1778 entretiens ont été réalisés, soit une augmentation de 19% par rapport à l'année dernière. Cette variation s'explique à la fois par le fait que les permanences sont désormais sans rendez-vous ce qui permet aux femmes de maîtriser le moment et la fréquence de leurs venues, ainsi que par la forme collective qui nous permet de recevoir jusqu'à 19 femmes par jour au lieu de 7 maximum lorsque nous proposons uniquement des rdv individuels.

Evolution du nombre de femmes reçues 2008-2015

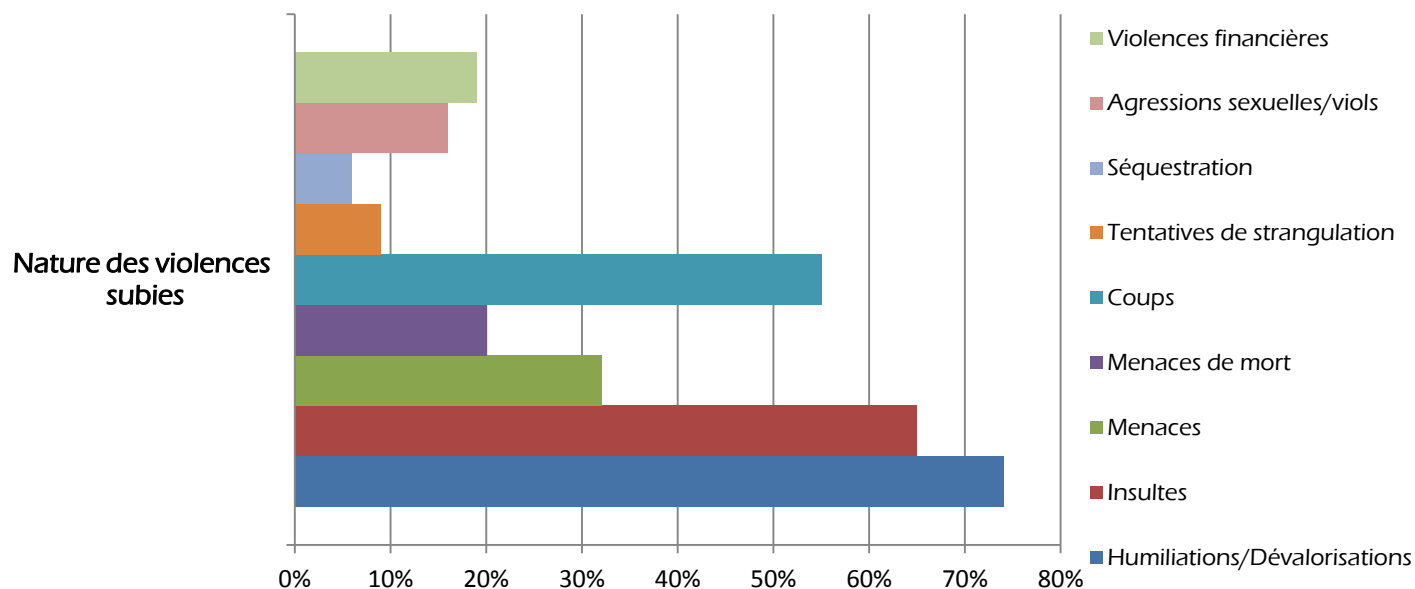


Evolution du nombre d'entretiens réalisés 2012-2015



Malgré les avancées légales et les campagnes de sensibilisation menées par les gouvernements successifs, les violences dénoncées par les femmes que nous recevons s'avèrent encore nombreuses et mal repérées. Si les dévalorisations et les humiliations sont communes à 75% des situations, les autres formes de violences telles que les insultes, menaces et coups se cumulent le plus souvent, s'intensifiant et se rapprochant au fil du temps.

Il est par ailleurs établi que la séparation marque rarement la fin du cycle et peut même s'imposer comme un moment de particulière dangerosité. Aussi, même si **69% des femmes reçues vivent en couple au moment du premier contact**, **16% des victimes continuent de subir des violences après séparation**.



Espace Femmes, une association d'aide aux victimes spécialisée

271 femmes que nous avons accueillies se sont inscrites dans un suivi (de 3 à 18 entretiens en 2015), notamment afin d'être soutenues dans les procédures juridiques engagées.

Les violences conjugales nécessitent en effet une aide spécifique auprès des victimes à plusieurs titres:

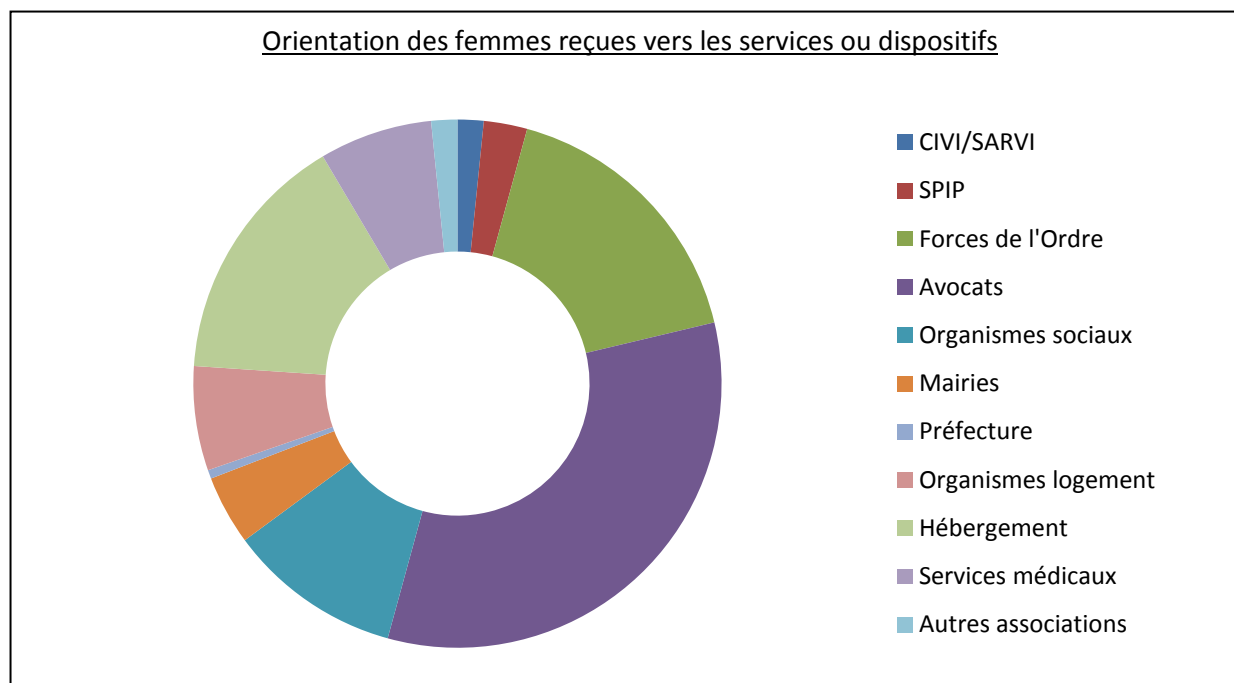
- Du fait de la non conscience par les femmes elles-mêmes du caractère pénal des atteintes qu'elles subissent
- Du fait du lien particulier qui les unit à leur agresseur
- Du fait de la nécessaire articulation entre différents dispositifs: sociaux, médicaux et juridiques

Les consultantes socio-juridiques, formées à l'évaluation fine de la dangerosité des situations, assurent un accompagnement à la fois social et juridique permettant aux femmes de se dégager des violences en s'appuyant notamment sur les dispositifs juridiques appropriés (dépôt de plainte, OPV...).

Il s'agit de faciliter les démarches des victimes et de s'adapter à la diversité des situations des familles confrontées aux violences en proposant des réponses diversifiées prenant en compte à la fois la durée et l'intensité des violences subies, et les capacités d'autonomie et de protection de chacune.

Cet accompagnement implique un soutien dans toutes les phases des procédures judiciaires:

- Explications et travail de pédagogie sur les procédures existantes et le fonctionnement de la justice
- Évaluation des enjeux (risques ou bénéfiques en matière de sécurité) des procédures pour chacune des situations
- Préparation des rendez-vous et audiences, accompagnement physique et proposition de soutien, y compris à l'issue des audiences
- Soutien des victimes dans le fait d'être actrices dans les procédures (constitution de partie civile notamment)



Les consultantes socio-juridiques ont accompagné physiquement les victimes dans des procédures juridiques à 90 reprises dans l'année. 64 rendez-vous concernaient des procédures civiles (rdv avocat-e-s ou audiences JAF le plus souvent) alors que 26 contacts avaient trait à des procédures pénales (dépôts de plainte ou audiences au tribunal correctionnel).

Nous avons soutenu 5 femmes dans une demande d'ordonnance de protection des victimes.

Les **questions liées à l'autorité parentale et à la sécurisation des droits de visite** sont récurrentes sur les permanences d'accueil. Les mères apprécient notamment de pouvoir échanger avec d'autres parents sur ces sujets et sont preneuses d'informations sur leurs droits et devoirs au regard de la prise en charge des enfants.

L'accompagnement proposé par les consultantes vise alors à soutenir les femmes dans la saisie du Juge aux Affaires familiales en vue de l'établissement de règles claires concernant les modalités d'exercice de l'autorité parentale.

L'accompagnement des femmes hébergées dans les CHRS du département

Nous avons accompagné **42 femmes** au cours de l'année 2015 : 10 aux Bartavelles (CHRS Bonneville), 11 à La Traverse (CHRS Annecy), 10 à la Passerelle (CHRS Thonon), 2 à ARIES (CHRS Annemasse), 2 à la Maison Coluche (Urgence Annemasse), 4 à la résidence sociale de Marnaz et 3 aux Lauriers (AME).

Le nombre de situations concernées a augmenté de 70% par rapport à 2014.

Il s'agit toujours de proposer aux femmes accueillies en CHRS un **accompagnement spécifique complémentaire de celui proposé au sein de la structure dans laquelle elles sont hébergées** : soutien juridique, partage d'outils de compréhension du processus des violences, élaboration de stratégies de protection... Sous forme d'entretiens individuels sur site ou dans les locaux de l'association, 175 entretiens ont été réalisés. 22 accompagnements dans les démarches juridiques ont également eu lieu : RDV avocats, audience juge des affaires familiales, demandes d'ordonnance de protection, audiences correctionnelles.

Le protocole de collaboration en place avec les Bartavelles en 2014 s'est enrichi de modalités de partenariat avec La Traverse et La Margelle. Le renforcement du soutien technique aux professionnel-le-s a par ailleurs fait émerger de nouvelles demandes de formation pour les personnels de certains CHRS.

L'ACCUEIL COLLECTIF : TEMOIGNAGES DE FEMMES

Femme indépendante et autonome (infirmière libérale propriétaire de son cabinet et de son appartement), j'ai subi 17 ans de violences conjugales qui m'ont détruite à petit feu et rendue totalement dépendante (financièrement, physiquement et psychologiquement) d'un homme maltraitant.

Espace Femmes a été ma bouée de sauvetage : après avoir frappé à plusieurs portes pour trouver de l'aide, c'est le seul endroit qui m'a permis de comprendre ce que je subissais, qui m'a permis de démonter le fonctionnement pervers dans les rapports humains établi par mon conjoint. Espace Femmes m'a permis également d'affronter les grands rendez-vous (juge, avocat...) afin que je puisse de nouveau défendre mes droits, reprendre possession de ma vie. Elles ne m'ont jamais imposé quoi que ce soit. Je ne me suis jamais sentie prisonnière de choix que je n'avais pas fait. C'était plutôt le contraire : Espace Femmes a été la réouverture de la porte vers ma liberté, ma libération. Aujourd'hui, grâce à Espace Femmes, je peux faire le bilan de ma vie, comprendre mes chemins, laisser les côtés destructeurs et transmettre à mes enfants et à d'autres personnes le positif, l'indépendance d'esprit, le respect d'autrui.

*Merci Espace Femmes et toutes celles qui représentent cette association.
S.*

Seule, perdue, angoissée, terrorisée... Je suis devant la porte de l'association, je respire... je transpire... j'ai peur... j'ai honte !

Ouvrir cette porte pour la première fois est extrêmement pénible et très gênant...

Une fois cette porte ouverte, l'accueil est extrêmement chaleureux, réconfortant, touchant...un véritable havre de paix. Des femmes formidables nous accueillent avec beaucoup de compassion et d'amour.

Je rencontre des femmes dans des situations difficiles aussi, je les écoute raconter leurs histoires autour d'un café. Viens mon tour, je me lance, je raconte mon histoire, je pleure, c'est difficile mais très soulageant en même temps !

Pour une fois des personnes me comprennent et surtout ne me jugent pas ! Quel soulagement de ne plus se sentir seule ! Avant de rencontrer et de partager dans cette association je me noyais, j'étouffais. Grâce à ces femmes formidables, elles sont devenues de véritables bouées de sauvetage et me réapprenne à nager seule !

Merci Beaucoup.

A.

Depuis combien de temps viens-tu aux permanences ? Qu'est-ce que cela t'apporte ?

Cela fait trois fois que je viens. J'ai pu apprendre des choses que je ne savais pas, les démarches à faire et les endroits où aller avec ma situation.

Que penses-tu de l'accueil collectif ?

Je ne connais pas grand monde ici, je me sens un peu isolée et venir aux permanences, même simplement pour écouter, me permet de rencontrer d'autres personnes. Entendre les autres, parler de leurs situations me fait du bien. Ca me rassure de voir que des femmes vivent des choses difficiles, parfois même plus dures que moi. Les personnes de l'association sont disponibles, bienveillantes et prennent en compte les contraintes horaires de chacune. J'ai toujours pu m'exprimer.

M.



HEBERGEMENT

L'association a recensé 80 demandes d'hébergement en 2015, dans le cadre de ses premiers contacts en permanences physiques et téléphonique, ou par l'intermédiaire du réseau national Solidarité Femmes pour des femmes pour qui un éloignement géographique s'impose comme une condition nécessaire à leur sécurité.

Nous travaillons systématiquement à une recherche de mise en sécurité avec les femmes qui nous sollicitent. Différentes options sont envisagées avec elles en fonction de leurs besoins:

- Les soutenir dans la préparation d'un départ « différé » du domicile
- Les soutenir dans les démarches leur permettant de rester au domicile en demandant une éviction de l'auteur des violences ou une OPV
- Leur proposer une solution d'hébergement au sein de l'association
- Chercher avec les partenaires mobilisés sur la situation une solution d'hébergement dans une autre structure que la nôtre, en Haute-Savoie ou hors département

L'URGENCE

Sur les 63 appels en urgence reçus par l'association, **38 femmes sollicitaient une mise en sécurité au soir même.**

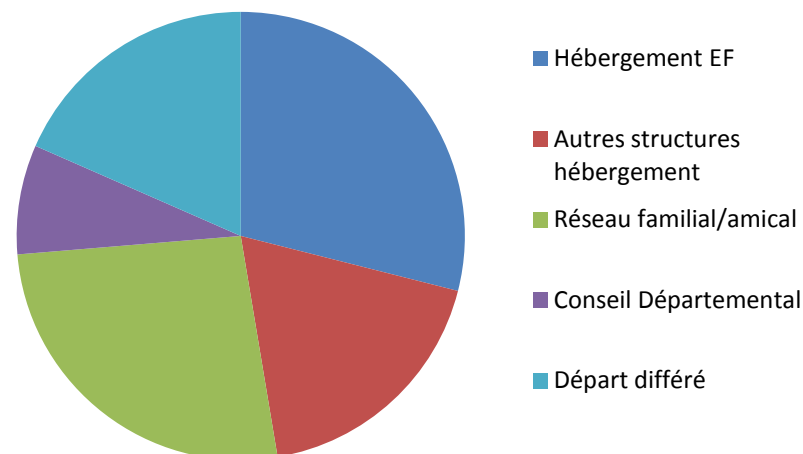
Dans 11 situations, l'association a proposé une solution d'hébergement en interne.

10 femmes ont finalement trouvé une option dans leur réseau familial ou amical.

7 victimes ont intégré une structure d'hébergement d'urgence du département (La Traverse, Les Bartavelles, La Margelle, La Maison Coluche ou la résidence sociale de Marnaz).

3 familles ont bénéficié d'une prise en charge hôtel par le Conseil départemental.

Enfin, 7 femmes ont privilégié le fait de différer leur départ du domicile afin que les réponses possibles correspondent davantage à leurs demandes (logement, accueil avec des enfants adultes, animaux domestiques..).



CHRS ET ALT

Depuis le 1^{er} janvier 2015, les places CHRS sont réparties sur une villa comptant un T2 ainsi qu'un T4 dans lequel il est prévu d'accueillir deux femmes en colocation, et un appartement de type 2 dans le diffus. Il nous est donc désormais possible d'accueillir 4 familles simultanément. Si la taille des familles influe encore sur le taux d'occupation, nous disposons davantage de souplesse pour proposer des solutions de mise en sécurité aux femmes que nous recevons.

L'association a ainsi hébergé 11 femmes (2 femmes isolées et 9 mères) et 14 enfants au cours de l'année.

Les durées de séjour des résidentes ayant quitté le CHRS au cours de l'année ont varié entre 2 et 265 jours, avec une durée moyenne de 3 mois et une médiane à 2 mois d'accueil.

Les femmes hébergées sur des durées très courtes ont généralement choisi de réintégrer le domicile conjugal ou de faire appel à leur entourage familial. Les autres sont parvenues à intégrer un appartement en résidence sociale ou un logement autonome à leur sortie.

7 femmes et 6 enfants ont été accueillis au cours de l'année sur les différents hébergements financés par l'ALT.

L'association loue notamment 2 appartements T3 ainsi qu'un studio utilisé pour les urgences.

1 seule femme a été accueillie dans le studio d'urgence de Gaillard géré par l'association. Dans le souci de privilégier les besoins de cette personne qui occupait un emploi sur le secteur, l'équipe a décidé de déroger aux délais qu'elle s'était fixée en matière de durée d'hébergement et de favoriser un accompagnement de qualité au plus près des besoins des femmes. Elle a donc bénéficié de cette place jusqu'à obtention d'un logement autonome.

3 femmes ont par ailleurs été hébergées en urgence à l'hôtel dans le cadre de du dispositif d'urgence en place sur le secteur de Rumilly.

Des nuitées d'hôtel ont été financées pour 4 femmes dans le cadre du dispositif d'urgence de la vallée de l'Arve.

LES ATELIERS TECHNIQUES



Pour les dames hébergées, il y a des temps d'actions collectives. Ces actions se déclinent sous forme d'ateliers techniques sur le lieu d'hébergement collectif. Ces actions sont plurielles autour de divers bricolages, entretiens et découverte d'outils.



L'entretien des espaces verts occupe une partie de nos ateliers lors des beaux jours. Les photos illustrent ces instants partagés lors desquels les enfants sont absents. L'association fait appel pour ces séances à une garde d'enfants afin que les dames puissent disposer d'instant entre elles.



Volontairement nos ateliers éloignent les dames de la cuisine, s'il existe des ateliers qui s'articulent quand même là, c'est toujours dans une volonté d'entretien : changer un mitigeur ou le filtre d'une hotte, comme le montre les photos.



Mais c'est aussi une occasion pour se lancer dans des apprentissages en dehors de la maison, et au-delà des entretiens du type niveau de l'automobile, nous nous sommes lancé-e-s dans une découverte du cyclisme, quelle aventure ! Ces moments ont largement débordé du cadre horaire des ateliers et ainsi les enfants ont aussi participé à ces moments joyeux.

Comment réagir ?

En 2016, l'utilisation de la médiation pénale reste fréquente dans les situations de violence conjugale malgré la loi de 2014 stipulant qu'il est nécessaire de demander aux victimes leur consentement préalablement à toute convocation

Le logement, axe central de la sécurité pour les femmes et leurs enfants

L'accès au logement des femmes victimes de violences conjugales est un enjeu majeur que nous déclinons en trois points d'action parallèles et complémentaires :

1. Accueillir et accompagner les femmes victimes de violence en situation d'urgence du département afin de construire avec elles la réponse la plus adaptée en matière de logement et de mise en sécurité.

64 demandes d'hébergement ont été enregistrées dans le cadre des premiers contacts sur les différents lieux de permanence. L'association a par ailleurs reçu 63 appels de femmes en urgence. Ces appels ont nécessité une recherche d'hébergement d'urgence dans 23 situations. Pour 9 d'entre elles (39%), l'association a proposé une solution en interne.

Les dispositifs d'urgence permettent une souplesse dans le traitement des situations. Ils nous donnent les moyens d'effectuer une évaluation fine des besoins des personnes et d'assurer une amorce d'accompagnement nécessaire et complémentaire à la mise en sécurité.

Nous regrettons néanmoins l'inadéquation fréquente des solutions existantes sur le territoire départemental et des besoins des femmes en matière de mise en protection :

- Impact de l'âge des enfants sur les options possibles (distinction selon que les enfants ont plus ou moins de 3 ans)
- Accueil dans des structures collectives davantage adaptées à l'accueil des publics précarisés qu'à la mise en sécurité des femmes victimes de violences
- Contraintes institutionnelles (parcours-type, SIAO...) donnant parfois la priorité à une logique « comptable » plutôt qu'à une approche en terme de « besoins des personnes »
- Manque de places dédiées aux femmes victimes de violences

Afin de mieux rendre compte de ces freins et difficultés, nous avons travaillé à l'élaboration d'un outil statistique plus précis. Aussi sommes-nous capables depuis le mois de janvier 2016 d'observer finement le nombre de demandes d'hébergement/logement des femmes que nous recevons, à la fois au moment du 1^{er} contact mais aussi au cours d'un suivi, les réponses apportées et les obstacles à lever pour améliorer la situation des femmes.

Un dialogue s'est par ailleurs engagé avec les CHRS du département afin de définir plus précisément les modalités de nos partenariats et les missions de chacune des structures. Ces échanges nous permettent de partager notre expertise sur la problématique des violences et d'influer sur la perception des professionnel-le-s du travail social quant aux femmes victimes de violence conjugale dont le besoin premier est la sécurité.

2. Développer un partenariat de proximité avec les bailleurs sociaux, en vue de faciliter le relogement des femmes victimes de violence et de leurs enfants

Nous avons travaillé sur 2 axes complémentaires :

- La convention spécifique SIAO, un outil de sensibilisation et de repérage du réseau Hébergement/logement

Dans la poursuite du travail conjoint engagé en 2014 entre les antennes SIAO du département, l'Association Espace Femmes et la DDCS, l'année 2015 a permis la finalisation de la convention entre ces différents acteurs (dont la signature a eu lieu début 2016) et l'expérimentation de la procédure spécifique créée pour les femmes victimes de violences conjugales en demande d'une mise en sécurité.

L'Association propose à chaque femme qui est en recherche d'une mise en sécurité un entretien pour évaluer la dangerosité de la situation et envisager les réponses envisageables en matière de mise en sécurité, en préalable à toute démarche auprès du SIAO.

Pour un certain nombre de femmes qui le souhaitent, l'ordonnance de mesures judiciaires visant leur protection leur permettrait de rester dans leur domicile et de pouvoir s'y sentir en sécurité.

Néanmoins les femmes sont très souvent amenées à quitter le domicile, volontairement ou faute de mesure efficace d'éviction de l'auteur des violences. Leur départ s'effectue souvent dans l'urgence et dans un contexte de danger avéré.

Dans la plus grande majorité de ces situations, la réponse par un accès rapide à un logement de droit commun lié un accompagnement spécifique sur la gestion de leur protection serait la réponse la plus adaptée.

Or, il s'avère qu'un certain nombre de demandes de mise en sécurité formulées par des femmes victimes de violences auprès des différents partenaires ont pour réponse une demande d'hébergement d'insertion auprès des antennes SIAO

Depuis plus d'un an nous participons à l'ensemble des commissions partenariales des antennes SIAO du département (4 par mois en moyenne). Ces commissions rassemblent les gestionnaires des structures d'hébergement et des représentant-e-s des principaux prescripteurs.

Cette participation trouve tout son intérêt en matière de sensibilisation des partenaires à la problématique. En effet par le biais des demandes qui sont présentées, nous pouvons partager notre analyse, déconstruire les stéréotypes véhiculés sur ce public spécifique et ainsi limiter la stigmatisation des femmes victimes de violences. Il semble important de rappeler qu'on estime à une sur dix le nombre de femmes victimes de violences au cours de sa vie. Nous pouvons toutes être touchées par ce phénomène de société de façon directe ou tou-te-s connaître une femme victime de violences conjugales dans notre entourage.

Notre participation aux commissions vise également à évaluer et partager notre analyse avec les partenaires autour de la pertinence de la réponse apportée à la demande de mise en sécurité formulée par les femmes. Dans la majorité des situations, le contexte des violences n'est pas une problématique qui se rajoute à d'autres difficultés sociales, de logement, d'insertion professionnelle ou autres, mais bien la cause de ces dernières. De pouvoir regarder la situation des femmes par cette porte d'entrée permet d'être au plus près de leurs besoins, à savoir une mise en

sécurité et un accompagnement lié à la gestion de leur sécurité. Mises à part un nombre restreint de femmes victimes de violences qui auraient besoin d'un accompagnement social et ou plus global, ce que sont en mesure de proposer la majorité des structures d'hébergements, les solutions dont disposent le SIAO sont bien souvent en inadéquation avec le besoin des femmes.

Bien qu'il soit important d'envisager une réponse rapide aux demandes de mise en sécurité formulées par les femmes au vu du contexte de danger, il ne s'agit pas de proposer n'importe quel hébergement dont l'accompagnement proposé ne répondrait pas à la situation des femmes et à leur besoin d'accompagnement.

Nous avons enfin axé notre participation aux commissions sur le repérage des situations des femmes qui pourraient subir des violences au sein de leur couple mais dont le motif de la demande d'hébergement ne serait pas identifié comme tel. Après cette année d'expérimentation, il semble que ce partage de notre expertise ait participé à une meilleure connaissance de la problématique et à un meilleur repérage des situations par les membres de la commission.

- Les contacts avec les bailleurs sociaux

En participant aux commissions partenariales, nous avons souhaité porter les besoins exprimés par les femmes, à savoir l'accès rapide à un logement sécurisé plutôt qu'un accueil dans une structure d'hébergement temporaire.

Ce travail de réseau nous a également permis de repérer les partenaires institutionnels et associatifs pertinents, et de nous faire connaître d'eux ; cette première étape semblait nécessaire à la mise en place de conventions avec les bailleurs.

Des freins restent à lever : manque de logements sur le département (logements dédiés ?), contraintes juridiques liées à une séparation, exigence de preuves démontrant la situation de violence...

Nous avons sollicité deux rencontres avec des bailleurs au cours de l'année. Si des contacts privilégiés se sont établis, facilitant la communication au cas par cas pour le traitement des demandes de logement des femmes que nous accompagnons ; nous aimerions approfondir ce travail et le généraliser en précisant les engagements réciproques des structures engagées dans l'accès au logement des femmes victimes de violences conjugales.

3. Sensibiliser les magistrats du département aux dispositifs existants pour le maintien dans leur domicile des femmes et de leurs enfants

Il apparaît toujours très difficile de mobiliser les magistrat-e-s sur les formations proposées, y compris lorsqu'elles sont financées par l'Etat. Leur sensibilisation doit donc nécessairement passer par d'autres biais.

Nous avons rencontré à plusieurs reprises une des Procureurs du Parquet d'Annecy particulièrement investie dans la lutte contre les violences faites aux femmes. Nous la sollicitons lorsqu'il nous semble important de lui faire part de notre évaluation du danger et des mesures de protection qui apparaissent pertinentes à la victime (éviction du conjoint violent éventuellement). Elle nous contacte également lorsqu'elle juge notre accompagnement utile dans une procédure.

Cette démarche rejoint celle de l'**EVMI** (évaluation personnalisée des victimes) pour laquelle le Parquet de Thonon les bains nous a également sollicité. Le travail est en cours. Il s'agira de nous inscrire dans un partenariat avec le Parquet et de définir les modalités de mise en œuvre d'une évaluation partagée des situations des femmes ayant déposé une plainte pour violences conjugales, et de mesurer les enjeux des procédures en matière de sécurité (risques ou bénéfiques).

Ces échanges avec les magistrat-e-s peuvent permettre dans certaines situations d'éviter un départ du domicile en urgence pour les femmes et leurs enfants, en privilégiant un maintien dans le logement lorsque cela ne met pas en péril la sécurité de la famille.

Pôle Ressources et Prévention



Réflexions et travail de partenariat

Souvent évoqué dans notre pratique au quotidien, plébiscité régulièrement par les différents professionnel-le-s ; cet aspect de notre travail qui se doit d'être un plus dans l'accompagnement des femmes mérite d'être interrogé. Il ne peut se réduire à des injonctions ou à des principes. Au fil du temps, nous prenons la mesure des exigences qu'il pose aux différentes parties prenantes.

Cette définition donne un aperçu assez juste de l'ampleur de la tâche

« Le partenariat se définit comme une association active de différents intervenants qui, tout en maintenant leur autonomie, acceptent de mettre en commun leurs efforts en vue de réaliser un objectif commun relié à un problème ou à un besoin clairement identifié dans lequel, en vertu de leur mission respective, ils ont un intérêt, une responsabilité, une motivation, voire une obligation. »

- « Leur mission respective » : quelle est-elle ? Ses limites ? Le cadre d'intervention
- « Identifier le besoin » : celui de la femme victime, celui du partenaire... Identifier, c'est le repérer, le nommer, éviter la collusion de différents besoins ou en repérer les contradictions.
- Définir un objectif commun : sur quoi nous retrouvons-nous au regard de nos missions ? Mais aussi quels moyens mobilisons-nous pour atteindre l'objectif, pour l'évaluer
- Intérêt, responsabilité.....motivation : C'est un des moteurs principaux, celui qui donne envie de travailler ensemble

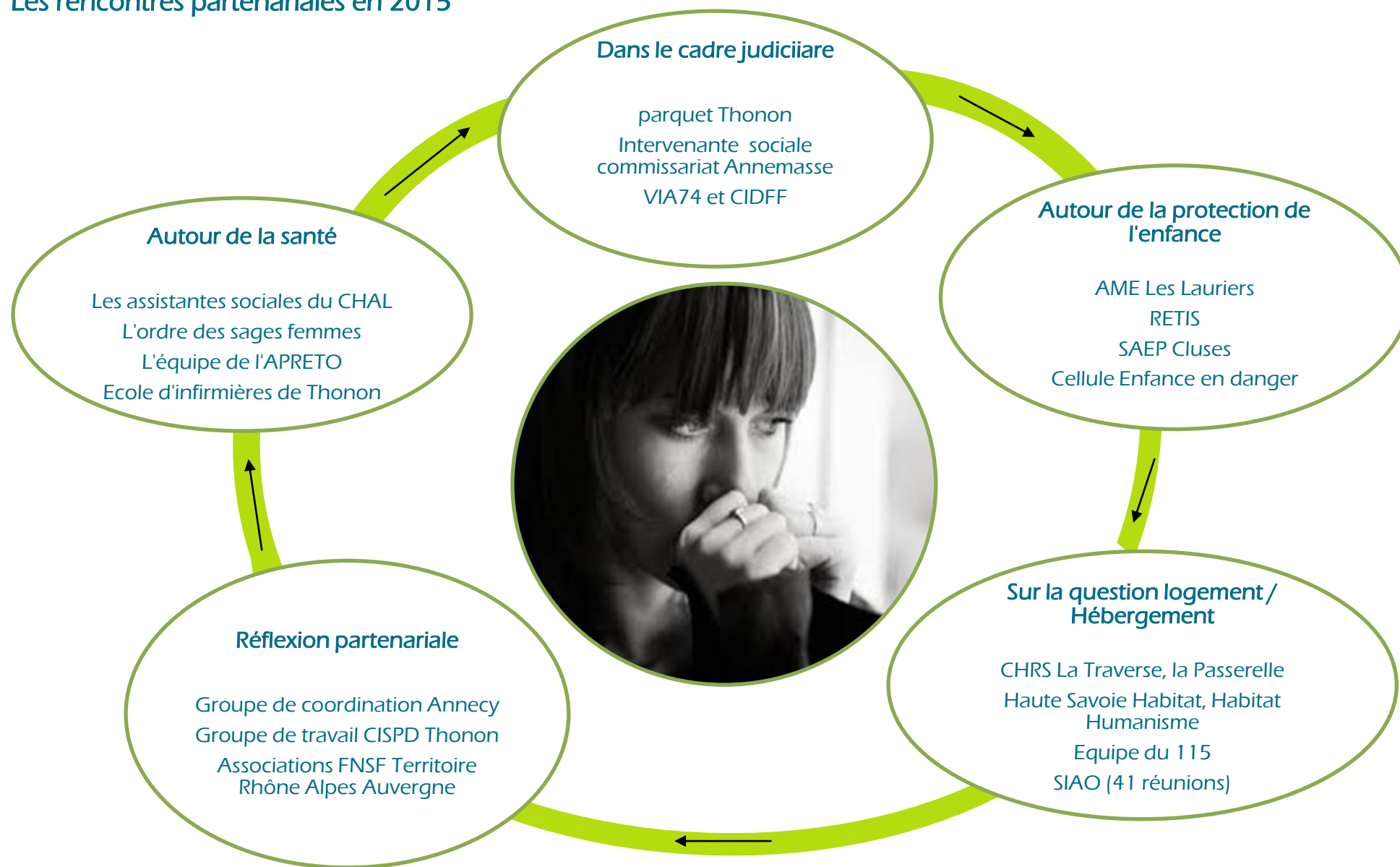
La question des violences conjugales appellent nécessairement une collaboration forte des différents partenaires, celle-ci percutant l'ensemble des champs du social, judiciaire et sanitaire. Pour autant cette collaboration a besoin d'être pensée en amont d'un travail de terrain. Cette réflexion partagée sur les éléments énoncés plus haut nous apparaît primordial pour l'instauration de relations de confiance indispensables à un partenariat efficace.

Les questionnements sur le besoin repéré et l'objectif commun mériteraient quant à eux d'être régulièrement reposés collectivement afin de vérifier si nous sommes toujours dans le respect du cadre défini et ainsi éviter tout risque de dérives inhérents à tout fonctionnement collectif

La question qui vient en corollaire de cette réflexion est comment se donner les moyens de cette qualité de service dans un contexte qui nous contraint de plus en plus à penser vite, agir vite, répondre vite. La réponse est peut-être dans cette citation de Rousseau : « il faut savoir perdre du temps pour en gagner ». Y gagner en clarté, en efficacité, en adéquation avec les besoins énoncés par les victimes.

Le lien est tout trouvé avec notre changement d'organisation dans l'accueil et l'accompagnement proposé aux femmes par l'association. Nous avons senti une grande déstabilisation des partenaires lors de la mise en place de nos permanences d'accueil collectif. Des questionnements, de l'inquiétude pour les femmes, du scepticisme ; tout cela mêlé à des représentations, projections tant sur la problématique que sur les réactions ou effets que ce collectif auraient sur les victimes. Très prises par la mise en place de ce nouveau dispositif innovant (formation interne, organisation logistique, mises en place de procédures d'évaluation), nous n'avons eu guère le temps d'expliquer, de partager avec les partenaires nos constats, de répondre à leurs interrogations, de confronter les représentations à ce que pouvaient en dire les femmes elles-mêmes. Nous avons prévu en 2016 de prendre ce temps avec les différents partenaires concernés.

Les rencontres partenariales en 2015



L'accueil des femmes autour d'un café/thé... Un acte solidaire !

Dans un souci d'éthique et de mise en pratique de nos valeurs au quotidien, l'association a décidé de poursuivre sa militance notamment à travers les achats de réception. Ainsi, les tisanes 1336 et le café du Congo proposés aux femmes sur les permanences s'inscrivent tous dans une volonté de promotion et de soutien aux initiatives locales. A la fois soucieuses du développement durable et des conditions de travail des salarié-e-s, ces deux « marques » s'inscrivent dans un combat pour l'émancipation des personnes.



1336

*Éveille les consciences
réveille les papilles*

1336. Est-ce une date ? Un code secret ? La consommation annuelle de thé pour un anglais ?

Ce pourrait être tout cela mais c'est bien plus encore. **1336** c'est l'équivalent de 3 années et 124 jours. Et c'est long ! Surtout quand il s'agit d'un bras de fer opposant une petite souris à un gros éléphant. A quelques kms de Marseille, des salariés ont résisté pour conserver leur travail. Ce qu'on leur demandait ? De quitter la France pour la Pologne. Attachés autant à leur pays qu'à leur outil industriel, ces femmes et hommes ont donné de la voix tout l'été, puis le suivant, et encore le suivant, et après **1336** jours de refrains entêtés, ont fini par l'emporter. Alors oui, **1336** c'est un nombre qui compte.

Et c'est aujourd'hui le nom très symbolique d'une marque de thés & infusions naturelles et aromatisés 100% naturelle, alliant caractère & subtilité et produite à Marseille par la 60aine de cigales de la coopérative Scop T1.

1336 c'est nous, c'est vous, c'est faire le choix d'être un citoyen qui ose s'exprimer et veut faire bouger les lignes.

Le café que nous consommons est issu d'un partenariat avec l'AFPDE. AFPDE est une organisation féminine de droit congolais, dont les buts sont de faire reconnaître les droits de la femme et de l'enfant, de les protéger ainsi que de les soutenir dans leur réhabilitation. Elle s'engage à faire reconnaître les droits de la femme et de l'enfant, à les protéger ainsi qu'à les soutenir dans leur réhabilitation.

Elle a été créée par des femmes militantes de Kiliba le 16 octobre 1999. Elle mène ses actions dans la province du Sud-Kivu, en RD Congo, où les guerres, les abus des droits humains, particulièrement les violences sexuelles font encore de nombreuses victimes.



En république démocratique du Congo, la culture du café est à la base des violences à l'égard des femmes. En effet, les femmes sont considérées ici comme des êtres humains n'ayant de la valeur au même niveau que les hommes. A cet effet, elles n'ont pas droit à l'éducation, à l'héritage, à la propriété et aux moyens de production et même titre que les hommes. Cela fait à ce que dans les ménages qui disposent des champs de café, ce sont les femmes qui travaillent beaucoup plus que les hommes. Pendant toute l'année, les femmes font le sarclage, l'entretien des champs, la récolte et le traitement du café. Et lorsqu'arrive la période de la vente, les hommes s'accaparent de tous les revenus issus de la vente du café. Et la période de la récolte devient des moments très durs pendant lesquelles les femmes subissent toutes les formes des violences. En effet, après la vente du café, les hommes boivent beaucoup de l'alcool et se marient à plusieurs femmes. Pendant ces moments, les femmes sont battues chaque jour et subissent plusieurs abus et violences de la part de leurs hommes. Les hommes utilisent tous les revenus issus de la vente du café et abandonnent leurs femmes et les enfants qui sont obligés de vivre dans des très mauvaises conditions bien que les hommes aient gagné l'argent avec la vente du café. A part cela, les femmes sont souvent victimes des violences sexuelles de la part des groupes armés pendant la période culturale. Cette situation les a révoltée et les a conduits à chercher comment s'émanciper. C'est dans ce cadre-là que pour lutter contre les violences auxquelles dont elles sont victimes, les femmes ont jugé bon d'avoir leurs propres champs, les cultiver, les entretenir et s'approprier les revenus issus de la vente de leurs propres productions du café. C'est ainsi qu'elles ont sollicité l'AFPDE afin qu'elle puisse les accompagner afin de mettre fin à cette violence dont elles sont souvent victimes durant toute leur vie. Partant de cela, l'AFPDE avec l'appui de certains partenaires a produit des plantules du café et les a mises à la disposition des femmes. En plus, elle a fait un plaidoyer auprès des autorités coutumières locales afin de donner aux femmes des champs pour qu'elles cultivent leurs champs. D'où les femmes ont commencé à produire leur café indépendamment des hommes et après la vente s'approprier les revenus issus de la vente du café pour leurs propres intérêts et ceux de leurs familles. Cela a renforcé l'autonomie économique des femmes et a contribué énormément à la protection et la promotion des droits femmes et la lutte contre les violences faites aux femmes par les femmes elles-mêmes. Ainsi, les revenus issus du café vont directement aux femmes productrices. Malheureusement le prix du café ici est très bas par rapport au travail que les femmes réalisent durant toute l'année culturale. C'est pourquoi votre appui est vraiment nécessaire pour relever le niveau des vies des ménages dirigés par les femmes caféicultrices. Comme vous aviez voulu le savoir, la législation ici chez nous ne permet pas aux associations sans but lucratif de faire la vente. Ainsi, avec l'AFPDE, les femmes impliquées dans la culture du café ne pouvaient être à mesure de vendre leur production. C'est ainsi qu'elles se sont regroupées en coopérative appelée TUUNGANE afin qu'elles soient à mesure d'accéder aux marchés d'écoulement du café. Notre rôle est de les accompagner et les aider à prendre contact avec des partenaires comme vous qui peuvent les aider.

Témoignage de Chantal Bimwa, coordinatrice AFPDE



De la prévention à la formation : déconstruire les stéréotypes

• Sensibilisation du grand public

Théâtre d'impro sur la question des discriminations sexistes à La Roche sur Foron, dans le cadre des Semaines d'Education contre les Discriminations et le Racisme.

• Sensibilisations et formations des professionnel-le-s

230 Professionnel-le-s sensibilisé-e-s ou formé-e-s à la question des violences sexistes.

Atelier d'échanges sur le sexisme à l'occasion de la journée destinée aux professionnel-le-s de l'orientation en Vallée de l'Arve « Réfléchir ensemble à une orientation sans discrimination »

Sensibilisation des assistant-e-s de service social du Conseil départemental – Ville la Grand et Annecy

Formations des Forces de l'Ordre - Saint Julien en Genevois, Bonneville et Annecy

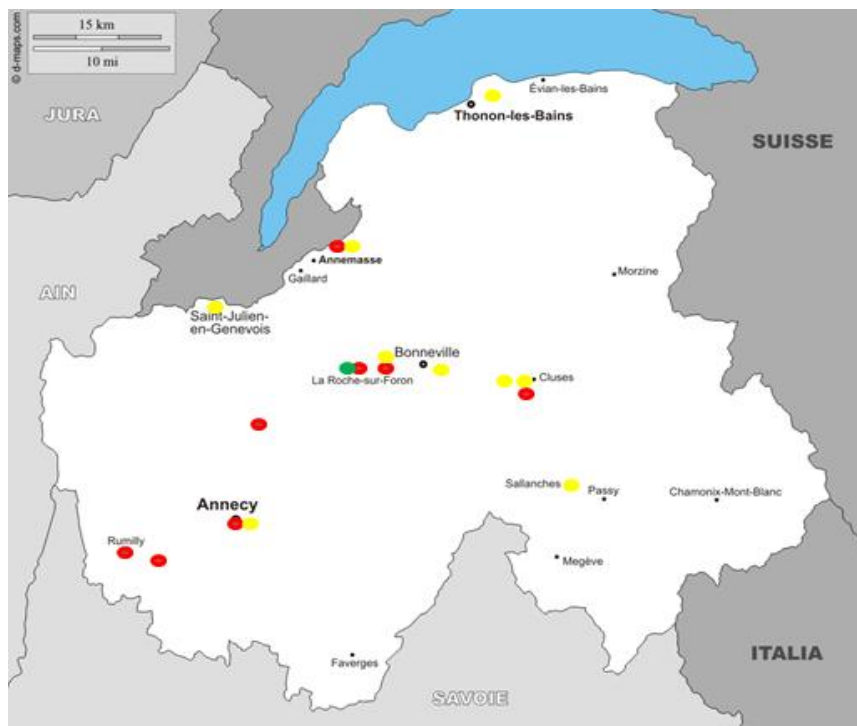
Formation pluri-professionnelle à Publier

Formation des agents du CCAS et de la Police municipale de Cluses

Sensibilisation auprès de l'Ordre des Sages-femmes à Saint Pierre en Faucigny

Sensibilisation de l'équipe des urgences de l'hôpital de Sallanches

Sensibilisation des étudiant-e-s en travail social de l'IREIS à Annecy



• Interventions en milieu scolaire :

1309 Jeunes sensibilisés

6 classes de 5° au collège de Cruseilles

19 classes de 5°/4° au collège de Ville-la-Grand

6 classes de 3° au collège de Scionzier

6 classes de 3° au collège de St Pierre en Faucigny

6 classes de 3° au collège d'Alby s/Chéran

9 classes de 3° au collège de La Roche s/Foron

3 classes au lycée Sommeiller à Annecy

6 classes au lycée Porte des Alpes à Rumilly

L'équipe accueille également régulièrement des lycéen-ne-e et étudiant-e-s en demande d'informations sur les violences conjugales. Une dizaine de rencontres ont eu lieu.

L'équipe a poursuivi ses réflexions sur les objectifs et outils utilisés dans le cadre de la formation et de la prévention. Deux bénévoles particulièrement impliqués sur les animations de prévention et précieux dans leur participation aux missions de l'association, nous livrent leurs témoignages :

Prévention

Exprimer son ressenti sur les préventions n'est pas un exercice des plus simples pour moi.

Depuis quelques années je m'y colle avec ardeur et plaisir, car il me semble important qu'en tant qu'homme je m'adresse à mes pairs, avec mes mots, qu'ils soient calmes ou virulents.

Essayer de faire passer le message sur l'égalité n'est pas chose simple. Dans l'esprit de la plupart de ces jeunes elle existe, mais en décortiquant leurs comportements je m'aperçois qu'on en est loin, voire très loin, que le chemin de l'égalité dans l'action du quotidien n'est pas du tout une question qu'ils se posent, alors j'essaie tant bien que mal de leur faire passer ce message, par l'apprentissage du respect entre eux, en leur pointant les incohérences de leurs propos, en leur proposant d'essayer de se comporter autrement, en leur donnant des exemples de mon vécu. Entendent-ils le message ?

Je pense que oui, pour certains. Mais comment faire pour se désolidariser du groupe sans en être exclu, j'avoue que ça n'est pas simple.

Essayer de faire comprendre à ses pairs qui depuis des générations se sont octroyés tous les droits, (même si les choses changent petit à petit, mais surtout pas trop vite !!!), qu'en mettant en œuvre les principes d'égalité entre garçons et filles, notre virilité, nos qualités humaines ne seront pas remises en cause, mais au contraire nous irons vers plus d'apaisement, de sérénité, de bien être tout simplement, et peut être sortirions-nous, enfin, de toute cette violence que nous genre masculin faisons subir à la société.

Observons-nous, je pense qu'il serait temps d'essayer !!!

Jérôme

« Je vais en prévention ... »

Bénévole depuis un an au sein d'Espace Femmes, j'étais intéressée plus particulièrement à participer à l'axe « prévention » : c'est-à-dire animer des discussions avec des jeunes de collèges et lycées autour de la question du sexisme. Le support utilisé est un jeu de l'oie revisité avec des questions autour de cette thématique au combien vaste, intéressante, constitutive de nos valeurs et de notre perception du monde : donc complexe !

Cette démarche que l'association Espace Femmes réalise depuis de nombreuses années me semble essentielle, car il est important de prendre le problème des violences faites aux femmes « à sa source » : c'est-à-dire déconstruire les préjugés sexistes le plus tôt possible ! Et malheureusement les stéréotypes sont bien ancrés, chez les jeunes également.

Et voilà qu'un jour, j'ai animé ma première « prévention » dans un lycée avec deux groupes de garçons.

Nous commençons comme ça : Savez-vous ce qu'est le sexisme ? Ce que sont les stéréotypes ? Les préjugés ? Et puis commence ensuite le jeu, les jeunes lancent les dés et lisent la première question...

« La jalousie est-elle une preuve d'amour ? »

« BEN OUI ! » entend-on souvent. « Ah oui ? et pourquoi ? » : au fil des minutes, lorsque (presque) tous les jeunes donnent leurs avis, des nuances apparaissent. Certains restent discrets voire mutiques. D'autres parlent, parlent, et nous voyons que leur pensée évolue en parlant. Qu'ils ne sont plus tout à fait sûrs de leur première réponse...qu'il y a des aspects de la question qu'ils n'avaient pas vus tout de suite. Parfois des propos violents éclatent, soulevant par là des moments douloureux de leur vie, des problèmes non résolus, des positions inamovibles. Car se questionner c'est aussi parfois remettre en question des choses qui nous semblaient jusqu'alors fondamentales, essentielles, immuables...

Ils réfléchissent, ils apprennent à débattre, à donner leur avis en respectant celui des autres. Ils sont tout à fait libres et ne sont pas jugés (nous sommes là uniquement pour que le débat commence, le relancer par des questions complémentaires, veiller à la bienveillance de chacun et apporter quelques informations). Il n'y a pas de bonne ou mauvaise réponse. L'important est de pouvoir mettre en mots des idées, des ressentis, d'entendre et d'écouter des avis contraires ou complémentaires. Et d'aiguiser sa capacité à remettre en question certains « acquis ».

C'est un objectif ambitieux car une prévention dure maximum deux heures ! Il est difficile de savoir ce que les jeunes retirent de cette expérience... Au fil des préventions auxquelles j'ai assisté, j'ai réajusté les objectifs de « résultats ». En effet, impossible de savoir quels seront les impacts directs ou indirects sur leur perception, leur choix, leurs idées et leurs comportements futurs...

Ce qui m'a marqué le plus c'est une certaine « passivité » face au poids de la famille ou de la société dans certaines remarques des jeunes. Ils peuvent parfois répondre : « c'est comme ça à la maison » ou alors « c'est comme ça depuis toujours ».

Ces questions : est-ce que tu trouves cela normal ? Cela te correspond-il ? sont comme des graines semées. On ne sait si elles vont germer un jour. Mais si les conditions sont favorables, il y a de bonnes chances qu'une belle végétation prenne place.

Lucie

Les formations ou sensibilisations faites au cours de l'année 2015 entrent pleinement dans les orientations du 4^{ème} plan de lutte contre les violences conjugales et suivent les recommandations de la Loi du 4 août 2014.

En terme de bilan, nous avons touché plus de professionnel-le-s en 2015, passant de 98 stagiaires à 173 en 2015. Nous avons répondu à davantage de demandes de des professionnels de santé qui sont souvent les premiers interlocuteurs des femmes.

Cette année de formation 2015 a renforcé les éléments suivants :

La nécessité d'une culture commune entre les différents professionnels afin d'éviter de renforcer le sentiment de confusion des victimes par des discours discordants. Cette culture commune doit être en adéquation avec l'analyse des rapports sociaux de genre, excluant l'idée que les violences conjugales seraient « une affaire privée » mais qu'elles sont bien le résultat de rapports inégalitaires entre les hommes et les femmes, tels qu'elles sont définies par les textes nationaux et internationaux.

L'aspect indispensable du travail en réseau assurant un maillage sécurisé pour les victimes, leur facilitant ainsi le processus de compréhension des violences et la saisie de moyens adéquats pour s'en dégager.

Perspectives 2016

Privilégier autant que possible les formations sur 2 journées.

En effet, nous avons observé que la question des violences faites aux femmes au sein du couple engendre de nombreuses résistances, voire « un impensable » avant de pouvoir regarder les violences faites aux femmes dans ses composants historiques et structurels :

- Inscription dans l'histoire de rapports inégalitaires entre les femmes et les hommes
- Exploitation économique, sociale et sexuelle des femmes
- Parti pris du respect de la sphère privée au détriment du caractère délictuel des violences (jusqu'en 1994)
- Culture de la force pour résoudre les conflits au sein de la société
- Fréquence et banalisation des violences dans les médias
- Héritage de systèmes d'éducation répressive, autoritaire et sexiste

Aussi, il nous paraît nécessaire d'avoir le temps suffisant « au démontage » de ces constructions qui ont bâti les représentations à l'œuvre chez chacun-e d'entre nous

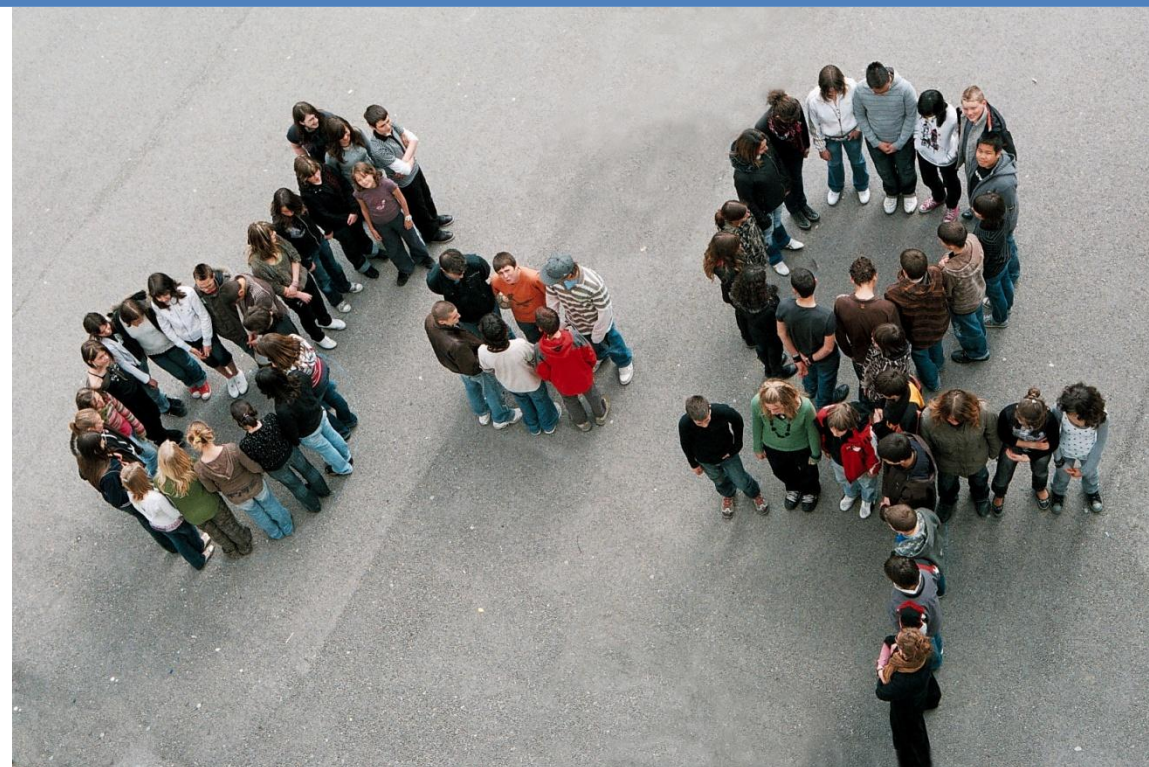
Terminer la construction de notre catalogue de formation

Ce catalogue va nous permettre d'informer davantage les partenaires sur nos offres de formation et de les élargir. Au-delà des propositions de modules standards, nous continuerons à proposer que les contenus puissent être travaillés avec les structures demandeuses

Pour nous, tout processus de formation doit s'appuyer d'abord sur les savoirs de l'expérience et du vécu puis s'enrichir de savoirs et concepts pouvant améliorer la pratique.

Ce document sera également un support pour proposer aux centres de formation, Instituts de formation en travail social ou à l'école d'infirmières des sessions permettant d'intégrer cette problématique de santé publique dans les formations initiales des futures professionnel-le-s.

La mixité en question



La question de la mixité anime nos débats depuis la création de l'association, à l'interne comme avec les partenaires. Et si l'équipe compte aujourd'hui 9 femmes et 1 homme, il apparaît que les avis sur le sujet sont presque aussi nombreux que les personnes. Elle s'impose donc comme une question qu'il est nécessaire de réinterroger en permanence.

Gilles nous propose son point de vue.

Contribution de Gilles

Le rapport à la mixité est généralement peu interrogé, il est là, semble évident dans une certaine mesure et inconcevable dans certains milieux restés sous l'égide de stéréotypes bien en place. Dans un référentiel régi par la bi-catégorisation¹, la mixité définit la présence de deux groupes, celui des femmes et celui des hommes. Les différences sont articulées de manière hiérarchique où le masculin et les valeurs qui lui sont couramment attribuées l'emportent sur le féminin.

Le langage est pétri de cette hiérarchisation, les rapports sociaux perpétuent discrimination et subordination des femmes tout cela dans un déni collectif quand ce n'est pas dans une inversion des responsabilités. De ce fait, l'égalité devient un mensonge en ce sens qu'elle n'est plus logée au rang d'idéal en ornant les frontispices de nos monuments, mais considérée par la plupart comme acquise, installée, bien là et donc qu'il n'est pas utile de la remettre en question. Et pourtant...

La mixité dans ce contexte est quelque chose de particulier, car si l'illusion d'une égalité avérée est transversale à toutes les couches de la société, la réalité est tout autre. La domination du groupe des hommes est évidente et les femmes sont encore et toujours en position de devoir défendre leurs droits. Pourtant, car il existe des lois, il est communément admis que l'égalité est un fait, mais au-delà des lois, les mentalités sont restées ancrées dans des fonctionnements faisant fi de celles-ci.

Dans cette même veine, la notion de parité s'est installée, sensée amener une représentation équilibrée des deux groupes, la réalité ici encore est tout autre, il est ainsi habituel de voir par exemple sur une liste électorale, une parité uniquement statistique mais avec les éligibles hommes en tête de liste et les femmes en faire valoir plus bas... Dans la fonction publique s'il y a la parité dans l'occupation des postes, moins de 15% de femmes occupent ceux de direction, etc.

Au regard de l'histoire, pavée de discriminations sexistes menant à l'aliénation des femmes, il est des espaces qui nécessitent de rester non mixte. En tous cas, le temps nécessaire à l'évolution des mentalités jusqu'à la hauteur des aspirations de l'idéal républicain. Ou du moins à la

¹ Les enfants inter sexes représentent 2% des naissances. Cette ambiguïté sexuelle est due à des développements hormonaux dits « anormaux ».

hauteur des lois mises en place, car celles-ci sont soit peu, soit pas ou mal appliquées et mises en œuvre par des personnes construites par et à travers ces stéréotypes, restant ancrées dans un environnement où les mentalités sont encore annexées à des fonctionnements anciens.

Pour un réel changement social il est nécessaire de passer par une déconstruction des rapports sociaux de sexes, sans cela la liberté individuelle est soumise et proie aux inégalités, l'évolution des axes économiques et démocratiques est aussi dépendante de cette déconstruction.

En évoluant au cœur de l'association Espace femmes, je me suis ouvert à une compréhension plus fine des discriminations sexistes. Cela provoqua divers chamboulements, dont un changement de focale.

A examiner son environnement et ses relations en les passant au crible d'un regard s'étoffant d'une analyse considérant les stéréotypes, les rapports de domination, les rôles appris, etc., il est plus que nécessaire de se réaligner pour continuer d'avancer ou bien alors d'entrer dans une guerre perpétuelle pour faire avancer le monde depuis le point que l'on croit avoir atteint...

Je suis passé par divers remous émotionnels, confrontant et interrogeant : ma conception de la justice, mes propres rapports à la domination et cela est toujours en examen...

J'en suis arrivé à un point où intérieurement je reconnais et accepte d'appartenir à une classe dominante. Classe dominante, privilégiée et qui dans un déni caractérisé organise l'oppression de l'autre groupe tout en le convainquant de la situation égalitaire dans laquelle il évolue. Si je reconnais une responsabilité de mon groupe, individuellement je me dissocie de par mes luttes et aspirations des mécanismes établis et par lesquels je me suis construit.

Mais il est divers contextes où la non mixité recouvre encore et toujours un sens, car en se retrouvant entre pairs la parole circule différemment, cette parole est moins affectée à l'aune de rapports de domination.

Ainsi, il est des espaces non mixtes dans l'association, par exemple les permanences sont des lieux et des instants où des femmes subissant des violences masculines rencontrent des femmes dont l'histoire collective est en résonance avec leur histoire individuelle. Ce choix fait par notre association n'est pas forcément celui de toutes les associations de la FNSF.

Cependant, pour ma part je partage le bienfondé de ce choix car il me semble important que les femmes se réapproprient leur puissance, leurs pouvoirs, leur confiance, leur autorité, entre elles, en conscience afin qu'elles puissent créer ensuite leur place dans ce monde plutôt que de devoir se contenter de rôles qui leur seraient dévolus.

Des hommes, si bienveillants puissent-ils être, si bien intentionnés seraient-ils, qui œuvreraient à la conscientisation de femmes, à la nécessité de lutter pour leur émancipation, prolongeraient dans du velours peut-être, une domination qui efface les femmes en expliquant à leur place...

Ce que l'on peut observer régulièrement, et notamment lors de la journée du 8 mars avec des spécialistes hommes qui occupent les médias pour expliquer, commenter et suggérer autour des thèmes relatifs à l'émancipation des femmes...

J'interviens auprès des dames hébergées par l'association, ce qui sous-entend qu'elles sont accompagnées de leurs paires et vont sur le collectif des permanences.

Ma présence lors de l'installation sur un hébergement, lors de la sortie ou encore au cours des divers ateliers crée une mixité, cet état est assez récent dans l'association et le concept est toujours à interroger.

Je ne suis pas sûr de sa justesse, je m'interroge sur les bénéfices d'une telle présence. Du point de vue de l'ego, je me sens bien (ce qui n'est en rien rassurant !), mais d'un point de vue plus global, je crains de toujours de participer à une prolongation, certes bienveillante, d'un modèle patriarcal.

J'ai beau être pétri de bonnes intentions, qui certes sont destinée à accompagner l'autre vers une réappropriation de la confiance en soi, d'une valorisation de ses compétences ou de sortir de clichés issus de rôles attendus. J'ai toujours à l'esprit d'être prudent et de parler de ma place d'homme en veillant à me prémunir des « mecxplifications » (mansplaining²), et même les encouragements, les valorisations et les visions positives sont malgré tout connotés du fait que je sois un homme et n'auraient pas le même sens de la part d'une femme.

Alors, je fais avec ce que je suis, de mon mieux en m'enjoignant régulièrement à une pudeur relationnelle, maudit genre ! J'aimerais tant que les relations soient plus fluides, mais au-delà des apparences, nos constructions sont toujours là et les ambiguïtés sont plurielles pétries d'une palette de sensations issue de séductions, d'injonctions diverses liée au genre. Le poids de notre histoire collective impacte notre histoire personnelle, et nombre de choix faits dans notre micro histoire sont influencés par notre macro histoire.

Nous expérimentons depuis peu, lors d'actions de prévention en milieu scolaire, des interventions non mixtes. D'après nos premières sensations, cela libère une certaine parole. Chez les filles, la parole est libérée en ce sens que très souvent des garçons monopolisent l'attention lors de ces séances, et souvent nous avons pu remarquer une attitude plus effacée des filles. Chez les garçons, ce n'est pas une libération du même ordre que j'ai pu constater, mais une libération du ton, une facilitation à se lâcher, à dire plus honnêtement leurs intentions.

Et, ensuite, passés ces échanges, réflexions, considérations et constructions en espace non mixtes, il peut être fructueux d'avancer, d'élaborer et de réaliser dans une mixité où chaque groupe a pu en amont s'exprimer et réfléchir entre pair-e-s.

² Le mansplaining, c'est quand un homme explique à une femme d'un ton condescendant, sur un sujet qui la concerne elle, qu'elle a tort de penser ce qu'elle pense, de dire ce qu'elle dit. Ce concept est très ancien malgré une appellation relativement récente. (Causette)

La présence d'hommes dans l'axe des préventions pour la promotion de relations égalitaires filles-garçons en milieu scolaire me semble intéressant, que ce soit dans une approche mixte ou non mixte.

D'un point de vue strictement personnel, la présence d'hommes dans l'accompagnement de dames ayant subi des violences masculines est contestable. Les risques sont de faire passer la pilule patriarcale en faisant intervenir, un homme doux, gentil attentionné qui « montrera » que tous les hommes ne sont pas comme ci ou comme ça. Ou alors un papy la tête chenue qui renforcerait (malgré lui) un paternalisme dont les racines se perdent dans des fonctionnements ancestraux. Il me semble que les risques devancent les avantages lors d'un accompagnement mixte dans le cadre de violences masculines, une analyse de cette problématique menée entre personnes issues d'une histoire commune et qui en repèrerait tous les mécanismes me semble bien plus fructueuse, alors que les bénéfices d'une éventuelle mixité sont sujets à déviance et à inversion des effets escomptés.

Mais même en dehors de l'accompagnement, la présence d'un homme lors d'approches visant la conscientisation ou aussi lors de rencontres avec des partenaires pour de simples réunions révèle que l'écoute apportée à un homme est différente que celle accordée à une femme. De plus, celui-ci pourrait se permettre certains discours incisifs sans être taxé immédiatement de féministe subversif quand une femme aux propos plus mesurés serait immédiatement affublée de ce type de jugement. En conclusion, si la mixité est une nécessité pour la construction d'une société saine, juste et égalitaire, cette mixité est indexée à nos constructions très stéréotypées issue d'un environnement ancien qui lui n'est pas régi par une approche saine, juste et égalitaire.



Bibliographie indicative

Héritier Françoise .- **Masculin / féminin. II, Dissoudre la hiérarchie** .- Jacob, 2002 .- 443 p.

Résumé : Pourquoi la hiérarchie s'est-elle greffée sur la simple différence des sexes ? Est-il envisageable de la dissoudre ? L'auteur répond en termes anthropologiques et politiques à ces questions.

Gianini Belotti Elena.- **Du côté des petites filles**.- Ed des femmes, 1976.- 208 p.

Du côté des petites filles est une analyse, fondée sur de très nombreuses observations de la vie de l'enfant selon qu'il est un garçon ou une fille, l'étude des fondements d'une éducation qui se transmet à l'identique, de manière presque inconsciente, automatique. L'auteure montre comment cette dernière est le résultat de toute une série de conditionnements passant par les jeux, les jouets, la littérature enfantine.

Ayral Sylvie.- **La fabrique des garçons**.- PUF, 2011. – 204 p.

La grande majorité (80 %) des élèves punis au collège sont des garçons. Comment expliquer ce chiffre en contradiction avec le discours égalitaire officiel ? Pourquoi n'attire-t-il pas l'attention des équipes éducatives ? Ce livre propose d'interroger la sanction à la lumière du genre. Il montre l'effet pervers des punitions qui consacrent les garçons dans une identité masculine stéréotypée et renforcent les comportements qu'elles prétendent corriger : le défi, la transgression, les conduites sexistes, homophobes et violentes.

Montardre Hélène .- **Parent de fille, parent de garçon : les élève-t-on de la même façon ?** .- Milan, 1999 .- 123 p.

Résumé : Comment se mettent en place, au sein de la famille ou à l'école, de la petite enfance à l'adolescence, les différences et les inégalités entre les sexes.

Lemel Yannick (Coord.) /Roudet, Bernard (Coord.) .- **Filles et garçons jusqu'à l'adolescence : socialisations différentielles** .- Harmattan, 2001 .- 323 p.

Résumé : Présente les acquis récents de la recherche quant à la connaissance des processus de socialisation, de la petite enfance à l'adolescence, en mettant en évidence l'importance de la variable sexuelle sur des pratiques sociales dont elle est l'un des principes organisateurs. Les rôles parentaux diffèrent-ils vis-à-vis des filles et des garçons ? Comment l'école traite-t-elle les différences de genre ? Le rapport à l'argent, les loisirs... diffèrent-ils selon le sexe ?

Rapport de gestion Année 2015

Situation de l'exercice durant l'année écoulée

L'augmentation de nos fonds propres constatée au 31 décembre 2014 nous a permis de passer cette année 2015 sans trop de difficultés de trésorerie.

Les actions qui n'ont pu être réalisées à fin 2014 et dont les financements ont été mis en fonds dédiés, l'ont été en 2015 :

- Une formation multi partenariale s'est tenue sur le Chablais, à Publier.
- Le groupe de soutien mutuel s'est poursuivi en 2015. Il a servi également de base d'expérimentation de notre accompagnement collectif.
- La formation des travailleurs sociaux du Conseil départemental qui n'avait pu avoir lieu en 2014 s'est déroulée sur 2015 sous forme de 2 journées, auxquelles ont participé 32 professionnel-le-s
- Les temps collectifs d'informations juridiques se sont tenus sur nos 4 permanences.
- Nos recherches de solutions hébergements / logements se sont concrétisées par notre participation régulière aux commissions SIAO ainsi que par des rencontres avec des bailleurs sociaux du département.

Nous avons maintenu une gestion rigoureuse qui a permis une légère baisse de nos charges structurelles (-2.5%).

Comme nous l'avions envisagé en 2014, nous avons eu une augmentation de notre charge de personnel, du fait d'une embauche supplémentaire qui s'est faite néanmoins tardivement dans l'année.

Le Conseil d'administration a souhaité également par le versement d'une prime de fin d'année valoriser l'investissement important de l'ensemble des salarié-e-s dans la mise en place de la nouvelle organisation décidée suite au DLA.

La participation des communes prend une place sans cesse plus importante (avec une augmentation de 11% par rapport à 2014 répartie sur 26 communes) et nous les remercions de leur engagement.

Nous pouvons ici rappeler que si les 158 communes que nous sollicitons participaient chacune à hauteur de 300 € (coût moyen d'accueil d'une victime), cela permettrait le recrutement d'une consultante socio juridique à temps plein.

L'augmentation substantielle également accordée par la Cour d'Appel de Chambéry (+56%) est précieuse compte tenu des évolutions récentes des procédures pénales et civiles et de notre investissement auprès des victimes durant les procédures (préparation des dépôts de plainte, des audiences, demandes d'OPV, accompagnements...)

Evolution de l'activité au regard de l'évolution du Personnel

Claudie BOULIN a quitté l'association fin avril 2015, Jade LEPAUL PICOLET a rejoint l'équipe le 7 avril afin d'organiser au mieux la transition sur les dossiers en cours.

La modification de fonctionnement concernant l'accueil des victimes sur nos 4 permanences d'accueil ouvertes de 9h à 16h sans interruption et sans RDV nécessite la présence de deux consultantes sur chaque lieu.

Compte tenu du travail de suivi des situations et des missions annexes confiées à chaque salarié-e (prévention, participation aux groupes de travail, SIAO, sensibilisation des partenaires, formations...) un redéploiement de l'équipe a dû être opéré afin de répartir la charge. Ainsi les deux cadres de la structure se sont également mobilisés pour chacune, sur une permanence.

Le travail sur le SIAO a également beaucoup mobilisé une des membres de l'équipe (4 réunions par mois à minima).

Au vu des besoins, un nouveau recrutement a été effectué en juillet 2015. Après 6 mois de collaboration, pour des raisons d'ordre personnel, cette nouvelle collègue n'a pas souhaité poursuivre sa mission.

Compte tenu des demandes croissantes d'interventions en prévention, le temps de travail de Gilles MOUSSOUX a été augmenté, passant de 0.5 à 0,7 ETP.

Des moyens humains ont également été mobilisés pour la structuration et la formation des bénévoles de l'association, cela directement en lien avec les préconisations vues dans le cadre du DLA. Une charte des bénévoles a été établie ainsi que des fiches Action.

Activité sectorielle de l'association

1. Service Ecoute

Dans un souci d'économie de frais de fonctionnement, nous cherchons prioritairement des mises à disposition gratuites de locaux pour nos permanences, auprès des collectivités territoriales ou de particuliers.

Du fait du coût important pour une utilisation 1 jour par semaine, nous avons renoncé à notre local d'accueil de Cluses. Nos recherches sur ce secteur n'ont malheureusement rien donné.

Parallèlement, nos locaux administratifs étaient devenus trop étroits pour 9 salarié-e-s. Avec les 65 m² à notre disposition, nous n'avions plus d'espace de réunion, ni même un bureau d'entretien. Ainsi pour un coût similaire à notre local de Cluses, nous avons pu louer 60 m² supplémentaires à l'étage du dessus (composé d'une salle de réunion et d'un bureau), utilisé pour les réunions internes et partenaires, notre centre de documentation et les entretiens individuels. La permanence de la vallée de l'Arve s'est donc délocalisée temporairement à La Roche sur Foron, dans l'attente de trouver un local sur Bonneville ou Cluses.

Le poste charges de personnel a également été renforcé sur chacune des permanences pour assurer l'accueil et l'accompagnement des personnes.

Concernant les produits.

Le financement complémentaire de la DDCS concernant l'accompagnement des femmes hébergées dans les différentes structures du département nous a permis de poursuivre cette mission. La Cour d'Appel de Chambéry nous a alloué un financement complémentaire pour assurer une évaluation personnalisée des victimes que nous accueillons.

Le soutien financier de notre donateur privé a permis la poursuite de notre investissement auprès des femmes dans la recherche d'un hébergement / logement adapté à leurs besoins.

26 communes nous ont soutenues cette année, nous avons néanmoins reçu des femmes résidant dans 110 communes du département.

Le service Ecoute présente un excédent de : 14532 €, essentiellement dû à l'économie effectuée sur le recrutement qui n'a pu être réalisé que sur le 2^{ème} semestre 2015.

2. L'hébergement en ALT

Les logements bénéficiant de ce mode de financement ont changé au 1^{er} janvier 2015. Nous avons désormais 2 T3, un T1 et deux chambres d'hôtel sous convention.

Les charges liées aux logements étant nettement moins importantes que les années précédentes, le service hébergement présente un excédent de 3593 €

3. Le pôle Ressources

Notre centre de formation ainsi que la participation plus importante du Conseil Départemental à cette mission a permis de dégager un résultat légèrement excédentaire de : 3524 €

4. Le centre d'hébergement de stabilisation

Précédemment doté de 8 places notre CHS offre désormais 10 places d'hébergement pour une dotation globale inchangée. Nous disposons donc d'une maison avec jardin offrant 8 places d'hébergement et d'un T2 susceptible d'accueillir 2 personnes.

Les dépenses sont largement plus importantes que l'année précédente compte tenu des changements de locaux, la villa ayant des charges bien supérieures à celles de nos précédents appartements. Néanmoins, elles s'avèrent moins élevées que celles prévues au budget. Des économies d'énergie (eau, fuel) ont notamment été réalisées. Nous avons également fait des économies sur les frais de déplacement.

Concernant les produits : La situation financière des femmes accueillies n'a souvent pas permis à celles-ci de verser une participation à l'hébergement. Le montant réel apparaît donc bien inférieur à celui escompté. Le compte administratif est pour autant équilibré en 2015, pour un montant de 126593 €.

Au niveau du résultat global

Notre budget prévisionnel primitif 2015 était de 601247 €, (incluant une demande de places d'urgence supplémentaires qui n'a pas abouti). En fin d'exercice, le montant global des charges s'élève à 539 535€, les produits ont été de 561 613 €. L'excédent global est de : 22 077 €
Cet excédent résulte essentiellement:

- Du recrutement décalé dans le temps de la consultante sociojuridique.
- d'une légère baisse des charges de fonctionnement de 3103 €

TABLEAU DES RESULTATS DES 6 DERNIERS EXERCICES

	2010	2011	2012	2013	2014	2015
CHARGES	441 976	440 939	442 566	454 120	495 111	539 535
Dont charges de personnel	286 418	279 701	287 894	294 487	307 107	376255
En pourcentage	65%	63%	65%	65%	62%	70%
PRODUITS	436 008	447 453	426 136	473 625	513 959	561613
Dont subventions	387 899	383 199	390 636	431490	447 428	482345
En pourcentage	89%	85%	92%	91%	87%	86%
RESULTAT	- 5 968	6 514	- 16 429	19 506	18 848	22078

Concernant l'évolution de la situation financière de l'association

On peut observer un renforcement de nos fonds associatifs de 17 539 €.

L'engagement à titre bénévole en 2015

	Heures fournies	Coût horaire	TOTAL en euros
Administration de l'association	132	22€ /heure	3036.00
Accueil "la marmite"	152	20€ /heure	3040.00
Aide gestion des locaux	25	20€ /heure	500.00
Action 25 novembre / 8 mars	50	20€ /heure	1150.00
Formation/coordination bénévoles	51	20€ /heure	1173.00
Communication	33	20€ /heure	759.00
Actions de prévention	42	20€ /heure	966.00
Participation CA FNSF /commission nationale justice	89	22€ /heure	2047.00
TOTAL HEURES	574 heures		12671.00

Evolution prévisible

Notre projet associatif nous donne les bases pour re-penser notre modèle économique, articulant financements publics, partenaires privés et auto-financement.

Poursuivre notre mission d'intérêt général, en maintenant des actions de qualité et en pérennisant les emplois créés, dans un contexte budgétaire mouvant, tel est le chantier aujourd'hui. Ce chantier est en cours. Il veut s'appuyer sur un modèle collaboratif, impliqué dans un territoire donné, avec des partenaires divers, proposant des modes d'actions innovants, dans lesquelles les citoyen-ne-s sont au centre des préoccupations.

Événements importants survenus entre la date de clôture de l'exercice et la date à laquelle le rapport de gestion est établi

- Départ en congé maternité et parental de l'assistante administrative au 1^{er} janvier 2016, retour prévu le 3 septembre 2016. Poste non remplacé du fait de la polyvalence des tâches et de l'accueil standard spécifique (répartition de la charge en interne)
- Congé maternité à prévoir pour 2 consultantes entre mai et août 2016.
- Recrutement de Mathilde ROUE, le 6 juin 2016.
- Formation interne au travail en équipe et à l'animation en collectif :
 - 4 jours en février et mars 2016, pour l'équipe salariée
 - 2 jours en avril 2016, pour les membres du Conseil d'administration de l'association
- Signature de la convention SIAO entre l'Etat, les opérateurs SIAO et l'association en mars 2016
- Baisse d'un tiers des financements Fond Interministériel de prévention de la délinquance
- Le renouvellement de l'engagement de notre mécène, pour 3 ans.

Activités en matière de recherche et développement

Néant

LE RAPPORT D'ORIENTATION 2016 - 2018

Le rapport d'orientation a pour objectif de présenter nos priorités pour demain.

Ainsi quatre axes prioritaires ont été définis concernant les actions de l'association :

- Les actions collectives
- L'accès au logement : en effet, l'hébergement d'urgence, s'il est une solution ponctuelle, ne permet pas d'envisager un épanouissement et un avenir serein, comme l'est l'accès à un logement (ainsi nous allons poursuivre nos prospections auprès des bailleurs sociaux ou privés),
- Le renforcement du lien avec la Justice, notamment par des rencontres avec les magistrats du Parquet, les juges aux affaires familiales, les services de Gendarmerie/Police, mais également en leur proposant des actions de formation.
- La poursuite de la consolidation de la vie associative.

Concernant les engagements politiques et militants de l'association, nous souhaitons soumettre au vote de cette assemblée générale, trois axes principaux.

- Le premier axe porte sur le mode de fonctionnement collaboratif

Le diagnostic local d'accompagnement réalisé en 2014 a fait évoluer notre mode de fonctionnement. Ainsi comme rappelé en début de rapport, le mode d'accompagnement proposé aux femmes s'est élargi à un accueil collectif. Cela s'inscrit dans une réflexion globale sur le mode de fonctionnement de l'association.

Depuis 2015, chaque composante de l'association, que ce soit au niveau des instances ou individuellement en prenant part aux actions de l'association, évolue dans une organisation collaborative. Ce mode de fonctionnement collectif permet le partage de compétences et de connaissances, la transmission des valeurs portées par l'association aux nouveaux membres, l'analyse collective et la prise de décisions collective. Début 2016, l'équipe salariée puis les administratrices ont suivi une formation dispensée par la Scop l'Orage.

Elle a mis à notre disposition des outils et méthodes de travail. Cette formation nous a conforté-e-s dans notre choix et souhait de continuer à évoluer dans une organisation collaborative.

- Le deuxième axe porte sur l'application des valeurs portées par l'association dans la politique salariale.

Cela passe par plusieurs niveaux de vigilance que nous nous attachons à vérifier régulièrement depuis la création de l'association mais il est important de l'acter officiellement aujourd'hui.

Ainsi nous sommes attentives à :

Pérenniser les emplois sans avoir recours aux dispositifs des contrats dits aidés, ou des dispositifs dits d'insertion (CIVIS, stage...).

Privilégier les contrats à temps plein, le temps partiel étant mis en place à la demande du salarié.

Reconnaître les compétences et l'expérience professionnelle, par des revalorisations de salaires le cas échéant.

Valoriser et encourager à la formation professionnelle...

Cette volonté d'offrir des conditions de travail et des emplois de qualité a une conséquence financière. Il est donc important d'informer nos partenaires financiers de notre politique salariale : au-delà de financer une action, ils participent au maintien de contrats de travail et de conditions d'emploi de qualité.

- Le troisième volet est le souhait d'engager une réflexion sur la création d'un espace d'échanges et de transmission des analyses féministes ouvert à toutes les femmes, à travers différents thèmes en lien avec les droits des femmes et / ou les notions d'égalité filles /garçons favorisant le changement des modes de pensées.

Voilà les grandes orientations qui sont soumises au vote de cette assemblée générale.

Avec le soutien de

La Direction Départementale de la Cohésion Sociale
La Mission Départementale aux Droits des Femmes et à l'Égalité
L'Agence nationale pour la Cohésion Sociale et l'Égalité des chances
La Cour d'Appel de Chambéry
Le Conseil Départemental de Haute-Savoie
La Caisse d'Allocations Familiales
Le Réseau d'Écoute d'Appui et d'Accompagnement à la Parentalité
Le Fonds de Coopération de la Jeunesse et de l'Éducation Populaire
Les Soroptimists
La fondation Erica

Et de tout-e-s nos adhérent-e-s.

Des communes de (par ordre alphabétique) :

Annecy
Annecy-le-Vieux
Annemasse – Les Voirons Agglomération
Anthy sur léman
Archamps
Argonay
Bonneville
Cluses
Contamine sur arve
Douvaine
Gaillard
Groisy
La Muraz
Marignier
Monnetier-Mornex
Petit Bornand
Publier
Reignier
Rumilly
Saint Jorioz
Saint Julien en genevois
Saint Pierre en Faucigny
Sevrier
Seynod
Sillingy
Thonon les Bains
Thyez

